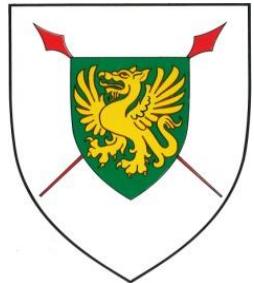


janvier 2026

n°194



Journal de Dracy-le-Fort



Dracy-le-Fort d'après peinture 1856

Sommaire

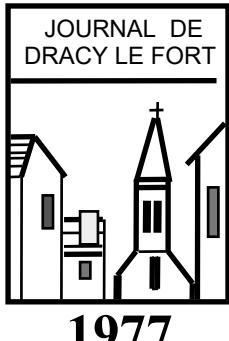
page 1	: Le mot du Président	page 14	: Solutions mots croisés
pages 2-3	: Cérémonie du 11-Novembre	pages 15-23	: Associations
page 4	: Mots croisés	page 24	: Etat civil - Annonces Paroisse
pages 5-7	: Jeunes Sapeurs-Pompiers	pages 25-39	: Conseils Municipaux
pages 8-11	: Escapade en Albanie	page 39	: Humour
pages 12-13	: Le thriller d'un Dracysien	page 40	: Responsables locaux
page 14	: Nouvelle SARL à Dracy	pages 41-42	: Annonceurs

Téléthon 2025 : des enfants qui s'élancent avec l'envie "d'en découdre" !

605 tours de terrain de football réalisés par les élèves de CM1/CM2 de Dracy-le-Fort et de Mellecey

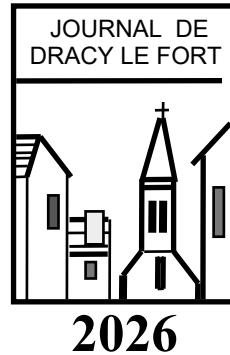


(7889 euros de promesses de dons)



JOURNAL DE DRACY

n°194 janvier 2026



Le mot du président

A l'occasion de ce premier numéro de l'année 2026, je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement celles et ceux qui rendent possible l'existence de notre Journal. Comme vous le savez, notre publication ne vit que grâce à la générosité de ses lecteurs et au soutien fidèle de nos annonceurs. Vos dons, vos encouragements et votre engagement sont le moteur de cette aventure collective. Sans vous, rien ne serait possible, et nous vous en sommes vraiment reconnaissants.

C'est avec une grande émotion que je souhaite également revenir sur une nouvelle qui attriste nombre d'entre nous : l'*Association Loisirs*, fondée en 1981, a décidé de s'arrêter. Pendant plus de quarante ans, elle a su offrir à notre village des moments de partage inoubliables, pièces de théâtre, voyages riches de découvertes, randonnées conviviales, tant d'occasions de créer du lien. Sa disparition résonne comme la fin d'une époque, et nous saluons tous ses bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour faire vivre ces instants précieux.

La fin de l'*Association Loisirs* nous rappelle combien nos associations sont fragiles. Dans un monde où les applications et les services en ligne prennent de plus en plus de place, le risque est grand de voir s'étioler progressivement ces structures humaines qui tissent la vie locale. Les écrans facilitent bien des choses, mais ils ne remplacent ni la rencontre, ni la convivialité, ni cette richesse unique qu'est la vie collective. Une association, c'est d'abord un groupe de personnes qui se retrouvent, échangent, s'entraident et font société. Ne laissons pas disparaître ce trésor.

Notre Journal poursuit son aventure, heureusement, et, espérons-le, pour longtemps encore. Nous voulons continuer à être un espace vivant, un lieu d'expression, un trait d'union entre les habitants*. Pour cela, nous avons besoin de vous : que vous soyez jeune ou moins jeune, ancien du village ou nouvel arrivant, n'hésitez pas à nous envoyer un article, mais aussi vos idées, vos questions, vos coups de cœur, vos témoignages, voire vos critiques, à l'adresse du Journal lejournaldedracy@free.fr.

Chaque voix compte, et c'est la diversité de vos contributions qui fait la richesse de nos pages.

En ce début d'année, l'équipe du Journal se joint à moi pour vous adresser tous nos vœux les plus chaleureux pour 2026. Puisse cette année vous apporter santé, joie, projets, belles rencontres, et vous permettre de trouver la sérénité dont nous avons tant besoin dans ce monde qui ne sait plus trop où il va.

Continuons ensemble à faire vivre le Journal, qu'il reste un lien partagé et, nous l'espérons, apprécié par tous !

Marc GRÉGOIRE

* *C'est dans cet esprit que nous espérons vraiment vous retrouver lors de notre buffet apéritif du samedi 10 janvier, à partir de 11h30. Vous n'êtes encore jamais venu à notre rendez-vous annuel ?*

Ce sera l'occasion de faire connaissance !



QR Code permettant de consulter sur tablette ou smartphone la version numérique et en couleur du "Journal de Dracy"

<https://www.mairie-dracy-le-fort.fr/wp-content/uploads/2025/12/JOURNAL-DE-DRACY.pdf>

CÉRÉMONIE 2025 DE COMMÉMORATION DU 11-NOVEMBRE



En ce 11 novembre 2025, par une belle matinée ensoleillée, un public attentif a pu suivre la 107^{ème} cérémonie de commémoration de l'armistice de la guerre 14/18.

A cette occasion, avec la participation active de Jean-Claude WURTZ, ont été mis à l'honneur les **Bataillons de Chasseurs Alpins** de l'Armée Française (BCA).



"Aujourd'hui, dans le cadre du Devoir de Mémoire, je porte la tenue d'un **chasseur du 13^{ème} BCA**, période 1917-1918, pour évoquer les Bataillons de Chasseurs Alpins de l'Armée Française.

A l'origine des BCA, on trouve les BCP, unités apparues sous Louis-Philippe, dans les années 1840. Ce sont des unités d'infanterie légère chargées de missions de reconnaissance ou d'opérations spéciales (attaque des lignes de ravitaillement ennemis ou de postes). Elles se déplacent avec fluidité, contrairement à l'Infanterie de Ligne, qui, comme son nom l'indique, aborde l'ennemi en ligne de bataille.

Après la guerre de 1870, les relations franco-italiennes se dégradent, en particulier après 1881 avec l'établissement du protectorat français en Tunisie, territoire que l'Italie convoitait. La question se pose alors de protéger notre frontière avec l'Italie, d'autant plus que dès 1872 celle-ci a installé dans cette région des unités entraînées au combat en montagne : les Alpini.

En 1888, une loi porte création des *troupes de montagne*. Douze des 31 bataillons de chasseurs à pied sont choisis pour assurer cette mission. Ils prennent l'appellation de "Bataillons Alpins de Chasseurs à Pied" (BACP), qui devient en 1916 "Bataillons de Chasseurs Alpins" (BCA).

Au déclenchement de la **1^{ère} guerre mondiale** le 3 août 1914, le 13^{ème} BCA est caserné à Chambéry. Il part pour le Front et dès le 13 août il combat dans les Vosges, aux côtés d'autres BCA. En 1915, on le retrouve notamment sur l'Hartmannswillerkopf. Lors de ces combats très violents dans le massif vosgien, les unités de chasseurs y gagnent le surnom de "Schwarzen Teufel", littéralement "*les diables noirs*", surnom donné par leurs adversaires allemands. Les chasseurs transforment alors ce surnom en "*diablos bleus*", en référence à la couleur de leur tenue, surnom qui leur est resté. En juin 1916, ils quittent les Vosges pour combattre dans d'autres secteurs du Front.

A la fin de cette année, le 13^{ème} BCA gagne une 3^{ème} citation à l'Ordre de l'Armée lui conférant l'attribution de la **fourragère aux couleurs de la Croix de Guerre**.

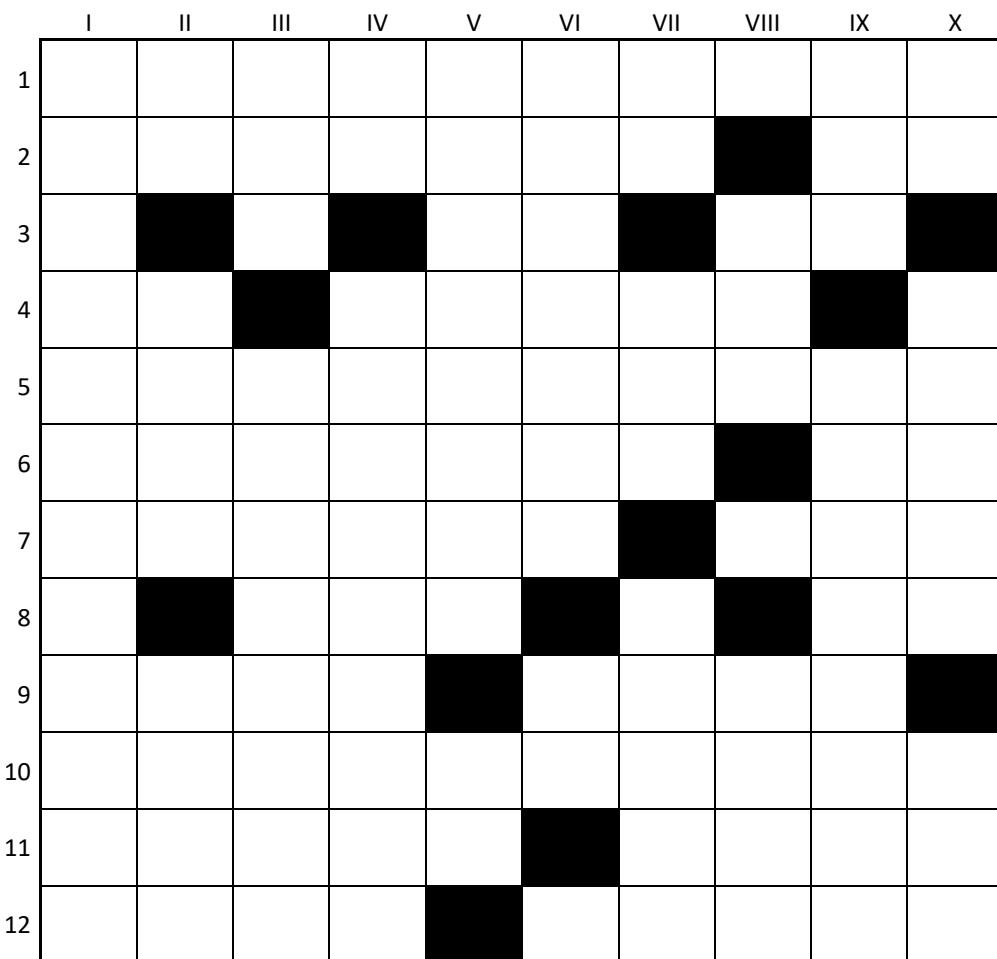
L'armistice du 11 novembre 1918 trouve le 13^{ème} BCA à 8 km de la frontière belge. Il ne peut plus aligner que 185 combattants (sur un effectif théorique de 1500 à 1700 hommes), ayant notamment subi des pertes considérables en octobre 1918, en raison de l'utilisation massive du gaz ypérite par l'artillerie allemande.

Le 25 décembre 1918, le bataillon reçoit une 4^{ème} citation à l'ordre de l'armée pour l'ensemble de ses combats de 1917 et 1918, citation qui lui permet de porter la **fourragère aux couleurs de la médaille militaire**.

Au cours de cette guerre mondiale, le bataillon a perdu **1 473 chasseurs morts pour la France**."



LES MOTS CROISÉS DRACYSIENS



HORIZONTALEMENT

1. Une œuvre d'Henri Vincenot.
2. Ceux du pressurage sont distillés en marc. Devant *vino veritas*.
3. Vieux do. Il manque un i pour le nombre de litres d'un Mathusalem.
4. Les consonnes du vin, en vrac. Blanc comme ça, ce n'est pas du vin, mais un innocent.
5. Sauce à la moutarde.
6. Coupez le souffle. Finit premier ou dernier.
7. Cultivées au Clos Jus. Service gagnant.
8. A la sortie des Maranges. Souvent plus fort que le roi.
9. Refus de Poutine. Qualifie un raisin trop mûr.
10. Ne servent pas.
11. Crochets du boucher. Saint-Martin par rapport à Montaigu.
12. Certaines à Dracy portent le nom d'anciens maires. Matière de bouteilles.

VERTICIALEMENT

- I. Vieux fabricant de marc.
- II. Doublées dans le nom de l'abbaye qui a fêté ses 900 ans cette année. Préfixe relatif à la vigne. Non-connaissance de quelque chose.
- III. Le quotidien local en abrégé et à l'envers. Sportive pour son plaisir.
- IV. Deux-cinquièmes de litre. Gâteaux de la région, à base de pain d'épices.
- V. Peuplaient la contrée au temps des Gaulois. Sur-Tille, en Côte-d'Or.
- VI. Fais l'abeille. Entrée dans Blanzy.
- VII. Complète Julien, en Beaujolais. Energie. Autrefois Alésia, de nos jours avec Sainte-Reine.
- VIII. La Seine à son début. A l'envers, une fleur en bout de rang de vigne.
- IX. Un de plus que le nombre de litres d'un Salmanazar. Outil de vendangeur.
- X. Se met devant l'année. Vin d'Espagne. Direction Lyon.

Solutions page 14

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers du Centre d'Incendie et de Secours de Givry

Depuis quelque temps, nous souhaitions écrire un article sur les Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) du Centre d'Incendie et de Secours de Givry (CIS), qui aurait compté un Dracysien parmi ses membres. Pour cela, nous avons pris rendez-vous avec le caporal Bastien LELOUTRE, le chef de la section des JSP, qui nous a fort bien reçus et nous a donné tous les renseignements dont nous avions besoin pour écrire cet article. Les photos sont également de lui, et nous le remercions vivement pour son aide efficace. Renseignements pris, une petite déception : parmi les 12 JSP que compte le périmètre de la caserne des pompiers de Givry, il n'y avait aucun Dracysien dans la section des JSP de Givry, tous ces jeunes venaient de Givry, Mellecey, Saint-Désert ... et d'autres communes. Dracy sauve l'honneur dans la catégorie SPV (Sapeurs-Pompiers Volontaires), avec François LAMY, habitant les " Vignes d'or", l'un des 36 sapeurs-pompiers de Givry (sur Givry, il n'y a que des sapeurs-pompiers volontaires).

En plus des valeurs morales attachées à cet engagement - honnêteté, discipline, respect de l'autre, courage, dévouement - s'ajoutent trois qualités particulières, indispensables pour un jeune qui voudrait poursuivre au-delà de la formation initiale des JSP et s'épanouir dans ce métier : il s'agit de l'altruisme, de l'efficience et de la discréction.

- l'altruisme, la tendance naturelle à aimer et aider son prochain.
- l'efficience, l'utilisation optimale des outils à mettre en œuvre, sans perte de temps.
- la discréction, l'obligation de réserve, à laquelle est soumise un sapeur-pompier dans l'exercice quotidien de sa fonction.

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Givry



Les JSP de Givry sont au nombre de 19 : 10 jeunes filles et 9 garçons. Sur la photo, on peut voir une bonne partie de l'équipe, accompagnée de son formateur Bastien LELOUTRE (debout à gauche).



Les JSP suivent une formation pratique et théorique échelonnée sur 4 ans.

Ils ne participent pas aux interventions du CIS. L'âge minimum requis est de 11 ans. Le calendrier de la formation suit celui de l'Education Nationale. Les inscriptions se font pour la rentrée de septembre. Le nombre de participants est limité. Les séances de formation se déroulent à Givry

les samedis de 13h30 à 17h45. En dehors de ces samedis, les JSP peuvent être appelés à participer à des compétitions sportives, à des cérémonies officielles sur place, à Givry ou avec déplacements, comme le 130^{ème} congrès des Sapeurs-Pompiers de France à Mâcon.

La section des JSP a été créée en 2003. Le 9 septembre 2023, les JSP ont fêté les 20 ans de leur section lors d'une porte-ouverte au Centre de Secours, avec divers ateliers et démonstrations.



La formation se divise en 4 cycles : initiation, certificat, brevet et qualification, assortis chacun d'un diplôme. Chaque cycle s'effectue en 1 ou 2 ans, suivant l'âge. Il faut au minimum une note de 12/20 pour passer dans le cycle supérieur.

JSP 1 - Initiation

Culture administrative, esprit civique, hiérarchie des sapeurs-pompiers, qu'est-ce que le feu, découverte des matériels d'incendie, prévention, utilisation des tuyaux et lances, premiers secours.

JSP 2 - Certificat

Instruction civique, préparation de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours), exécution de manœuvres en binôme.

JSP 3 - Brevet

Technique et mission des sapeurs-pompiers, préparation aux examens du brevet national de cadet, modules complémentaires premiers secours et anatomie.

JSP 4 - Qualification

Port et accoutumance à l'ARI. (Appareil Respiratoire Isolant), exploitation des transmissions, fonctionnement des pompes, utilisation des tronçonneuses, le CFAPSE (*Certificat de Formation Aux Premiers Secours en Equipe*), mise en situation.

Le cycle 1 correspond principalement à la découverte des matériels, ainsi qu'à l'enseignement des comportements qui sauvent et à celui des valeurs liées à l'engagement citoyen. Les cycles 2 et 3 portent sur une mise en œuvre simple des matériels et procédures, pour aboutir en cycle 4 à des mises en situation contextualisées, proches de la réalité opérationnelle.





"Savoir pour servir"

Telle est la devise adoptée par les JSP de Givry, elle représente bien l'esprit de tous ces jeunes qui veulent donner un sens à leur vie. Bien sûr, la plupart ne deviendront pas pompiers professionnels, mais une bonne partie d'entre eux poursuivront le parcours en devenant sapeur-pompier volontaire, ce qui est une belle récompense pour ceux qui leur consacrent du temps. Dans tous les cas, pour ceux qui suivent cette formation, c'est une très belle expérience qui, au-delà des amitiés, de l'esprit d'équipe qu'ils auront acquis, sera peut-être très utile un jour. C'est très reconfortant de savoir qu'en France, en 2023, ils étaient 28 400 JSP ! A côté du rôle fondamental des sapeurs-pompiers* pour combattre les incendies ou apporter les premiers secours, il ne faut pas oublier toutes les opérations diverses (PPABE**) qui leur incombent et leur prennent de plus en plus de temps.



* Le mot sapeur-pompier est issu de la fusion de deux métiers historiques. A l'origine, les "sapeurs" étaient des militaires du génie, spécialisés dans les travaux de siège ; ils creusaient des galeries et "sapaien" les fortifications ennemis. Les "pompiers", eux, étaient les premiers utilisateurs de pompes mécaniques apparues au début du XVIII^e siècle. En 1811, Napoléon 1^{er} crée le premier corps militaire de "sapeurs-pompiers".

** Protection des Personnes, des Animaux, des Biens et de l'Environnement.

*** Les JSP de Givry sont présents sur Facebook et Instagram.

Si cet article vous a donné envie d'en savoir plus sur le sujet, contactez la caserne des Pompiers de Givry ☎ 03 85 44 57 26. Vous y serez fort bien reçus, comme nous l'avons été !

Le "Journal de Dracy" remercie sincèrement le CIS de Givry de lui avoir réservé un accueil chaleureux et d'avoir bien voulu relire et avaliser cet article.



Après 46 ans de dictature, l'Albanie est un pays qui s'ouvre au monde. Il séduit par ses paysages, ses trésors historiques préservés, son patrimoine culturel. L'article ci-dessous, compte rendu d'un voyage récent dans ce pays, nous a été envoyé par une Dracyenne. Nous avons jugé intéressant de vous le faire partager. Il pourrait peut-être vous donner des idées de voyage, avant que le pays ne perde son âme à cause du tourisme de masse.



Escapade en Albanie

Voici quelques impressions rapportées d'un petit séjour familial fin octobre en Albanie, un pays qui s'ouvre de plus en plus au tourisme ! Presque tous les jours, on trouve des vols directs depuis Lyon pour Tirana, la capitale.

Pour nous permettre de découvrir cette région, le guide *Lonely Planet* a été très utile. Avec l'afflux des touristes, d'innombrables hôtels de luxe fleurissent, surtout en bord de mer. Des autoroutes se construisent et nous avons eu la surprise d'emprunter sur quelques kilomètres une nouvelle autoroute à péage !

Si l'Albanie ne fait pas partie de l'Europe, elle souhaite y entrer ! Elle est membre de l'Otan. Sa monnaie est le lek, mais l'euro est accepté pratiquement partout. L'albanais est parlé par les trois millions d'habitants, et aussi, dans une large mesure, par la diaspora hors des frontières (Europe, surtout Italie, Etats-Unis, Canada ...).

Sur le plan religieux, on compte 56% de musulmans sunnites (mais très peu de femmes voilées), 10% de catholiques romains et 7% de chrétiens orthodoxes. Après la chute du communisme et de l'athéisme d'Etat (*cf paragraphe plus bas*), une forme de renaissance religieuse a vu le jour, traduite par la reconsecration des lieux de culte transformés en entrepôts ou dépôts d'armes et par la construction de nombreuses églises ou mosquées.



En Europe, il y a bien peu de pays où la nature reste peu marquée par le passage des humains, mais c'est encore le cas pour l'Albanie : sillonnée de rivières tortueuses et ponctuée de villages accessibles par des chemins muletiers ou de vieux ponts ottomans, l'Albanie intérieure est une terre encore sauvage.



Depuis l'Antiquité, la terre des Illyriens - ancêtres des Albanais - a connu de nombreuses invasions : Byzantins, Vénitiens, Normands, Serbes, Ottomans, Macédoniens, Italiens et Français se la disputèrent ; elle fut le lieu de rencontre entre Occident et Orient, entre catholiques, orthodoxes et musulmans.



Emergeant en tant qu'Etat dans la première moitié du XX^e siècle, elle fut totalement coupée du monde dans la seconde moitié, étouffée par l'une des pires dictatures de l'Histoire. 700 000 bunkers (soit un pour 4 habitants) furent construits partout dans le pays à partir de 1950, le dictateur communiste Enver Hoxha craignant une invasion ! Le régime de type stalinien contrôlait la population par un appareil policier implacable.



Les religions furent interdites, Hoxha proclamant en 1967 l'Albanie, "premier état athée du monde". Il est difficile de chiffrer le nombre de victimes, sans doute plusieurs dizaines de milliers de morts, des dizaines de milliers de personnes incarcérées et torturées.

Depuis 1992, l'Albanie reprend vie. Mais en 1997 des bandes armées ont pillé le pays, suite à la crise de sociétés financières pyramidales qui a ruiné cinq familles sur sept. Et en 1999, le conflit au Kosovo a amené dans le pays un afflux de réfugiés albanophones.

L'Albanie est un petit pays. 70% du territoire sont recouverts de montagnes. Nous aurions aimé nous rendre dans les montagnes albanaises du nord, mais depuis Golem où nous séjournons, près de Durrës, il aurait fallu prévoir 4 heures et emprunter des routes difficiles !

D'après ce que nous avons lu, le nord est un territoire très sauvage ; les Albanais y ont façonné leur identité, c'est la région du Kanun, droit coutumier médiéval encore en vigueur !

Les bords de mer s'étirent sur 400 km, avec des plages de sable au nord et des côtes rocheuses au sud. Le lieu le plus au sud que nous ayons visité est le site archéologique



d'Apollonia, fondé en 588 av. J-C, le plus grand d'Albanie dans la région de Fier. La ville a compté jusqu'à 70 000 habitants.



Depuis 1992, une collaboration franco-albanaise permet de poursuivre les fouilles qui ne représentent qu'une petite partie de ce qu'il reste à découvrir.

Le climat est tempéré en général, avec des écarts de température importants en altitude. Le printemps et l'automne sont pluvieux, et les neiges abondantes alimentent les rivières, les lacs et les zones humides.

On voit des cultures maraîchères sous serres un peu partout et beaucoup de champs d'oliviers.

Le point culminant du pays est le mont Korab, à 2764 m.

Le réseau routier est l'un des plus mauvais des Balkans, mais on peut souligner des progrès. Nous avons souvent emprunté des "deux fois/deux voies", limitées à 90 km/h, et sur ces mêmes routes il nous est arrivé de devoir doubler des vaches ou des chèvres.

En matière de conduite, les Albanais sont peu respectueux des vitesses, des stops ou des lignes continues. Nous avons été particulièrement étonnés par le parc automobile composé principalement de grosses cylindrées ... alors que le pays est très pauvre.

Nous avons atterri à Tirana, à l'aéroport *nenë Teresa*, nom donné en l'honneur de Mère Teresa de Calcutta, religieuse d'origine albanaise vénérée par la population.



Voici un aperçu des différentes visites que nous avons effectuées lors de notre séjour :

Durrës, ancienne capitale et grand port de commerce, est la deuxième ville du pays. Bâti par les Romains au II^e siècle, l'amphithéâtre enseveli et redécouvert seulement en 1966 était le deuxième plus grand des Balkans. Il reste dans la ville une tour vénitienne et des remparts byzantins.

Shkodër est entouré de zones humides, lagunes et deltas riches en faune et flore.

Le lac du même nom, le plus grand des Balkans, est partagé avec le Monténégro.



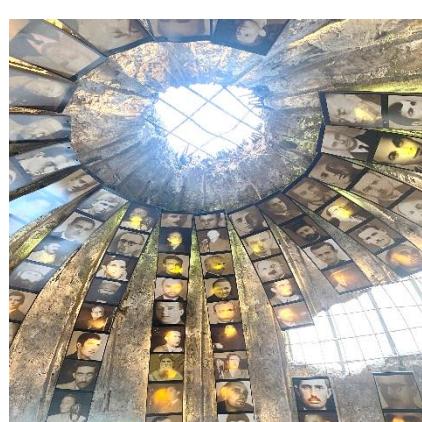
La ville vaut le détour, avec la citadelle de Rosafa, la mosquée de plomb et le pont ottoman (voir photos plus haut).



Krujë est la ville liée à la figure de Skanderbeg, héros national qui mena la résistance contre les Ottomans en 1444. Sa statue équestre trône sur la grande place de Tirana. A voir aussi, la citadelle de Krujë et le vieux bazar.



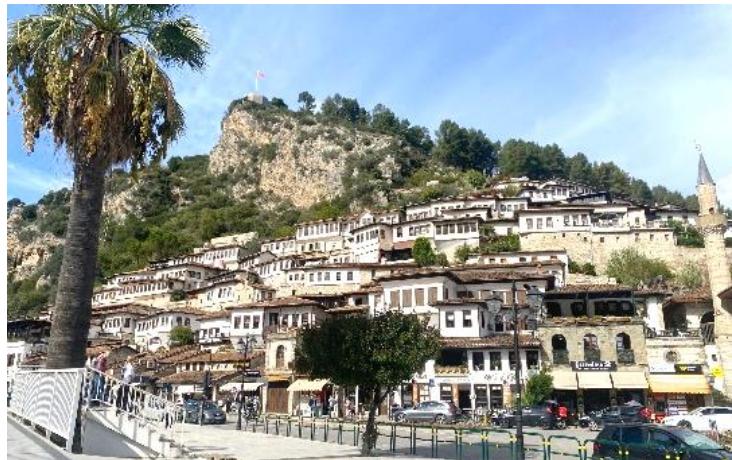
Tirana est une capitale très animée, avec une circulation dense et de nombreux parcs. Au centre de la ville, la place Skanderbeg, avec la grande mosquée Et'hem Bey.



La principale curiosité de la ville est le Bunk'Art2 : on y entre par un bunker (photo ci-dessus à droite) et l'on déambule dans une des parties des galeries qui parcourent le sous-sol de Tirana. Ce musée vaut autant pour ses collections que pour son atmosphère. Une sorte de ville souterraine, qui avait pour fonction de relier les différents bâtiments gouvernementaux, de permettre des déplacements secrets, tout en abritant les prisons et les salles de torture ; tout au long des galeries, les pièces et les cellules donnent un aperçu du pesant climat du régime communiste.

Au-dessus de Tirana se dresse le mont Dajti, à 1600m d'altitude ; pour nous y rendre plus rapidement, nous aurions pu emprunter le téléphérique, mais nous avons pris la route très étroite et sinuose au milieu du parc national. A noter - mais nous ne l'avons pas visité - un BunkArt 1 sous la montagne, 2700m² de salles destinées à protéger le dictateur Hoxha en cas d'attaque nucléaire !

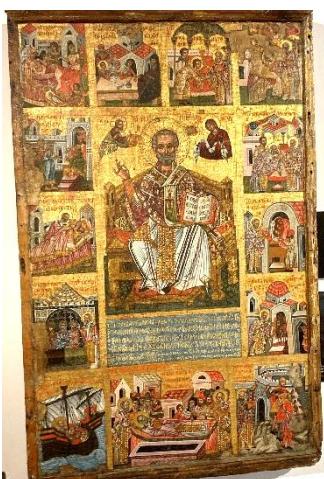
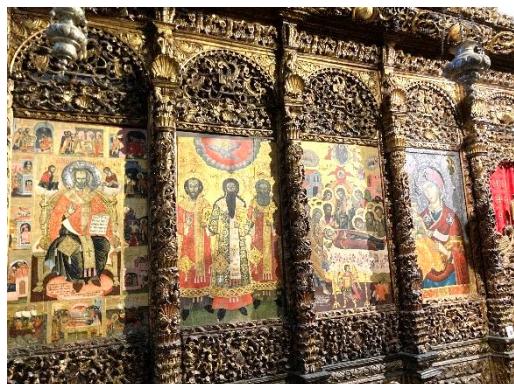
(photo de Tirana depuis le mont Dajti)



Berat, "la ville aux mille fenêtres" inscrite au patrimoine de l'Unesco, est une merveille, avec deux quartiers de chaque côté du fleuve, le vieux quartier ottoman de Mangalem et l'ancien quartier chrétien de Gorica.

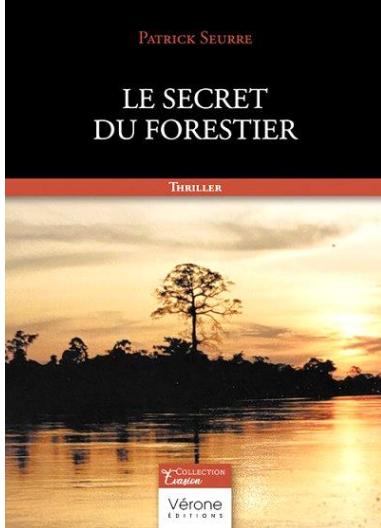
La citadelle qui surplombe la ville abrite la cathédrale orthodoxe de la *Dormition de la Vierge* qui n'a pas été abandonnée pendant la période d'athéisme !

Elle présente une splendide iconostase (*ci-dessous à gauche*) et abrite le musée Onufri, avec 200 icônes provenant d'églises et de monastères de la région.



église de La Trinité, en dessous de la citadelle de Berat

En une semaine, nous avons seulement entrevu une partie de l'Albanie, mais nous gardons de cette escapade tellement de souvenirs !



Un thriller *made in Dracy-le-fort*

Mystère et suspense dans ce thriller d'enquête où un client mystérieux sollicite Daniel Danglin et ses joyeux acolytes de "l'Agence des Petites Buttes" pour enquêter à la recherche d'un *prétendu descendant*. C'est le point de départ d'une enquête trépidante qui mènera les personnages d'abord en Bourgogne, puis au cœur de la forêt amazonienne.

Recherche de vérité/filiation, aventure humaine, ainsi que voyage et dépaysement font de cette narration un roman qui met en avant des personnages attachants et des valeurs humaines, tout en jouant avec les contrastes de lieu et de culture.

Entretien avec l'auteur

L'équipe du "Journal de Dracy" a souhaité mieux connaître l'auteur du roman, ses sources d'inspiration et son expérience pratique de l'écriture. Patrick SEURRE a bien volontiers répondu à nos questions et accepté de partager quelques aspects de sa passion.

Une partie de l'action du roman se déroule à Paris et sa banlieue. Il semble que les lieux et les itinéraires vous soient familiers. Êtes-vous originaire de la région parisienne ?

En fait, je suis d'origine bourguignonne. Mon grand-père paternel était natif du "Montet", petit village situé entre Génelard et Palinges. Ma grand-mère paternelle était née à Remigny, où mon arrière-grand-père cultivait des vignes. Mes parents résidaient à Germolles.

Pour des raisons professionnelles, ils sont partis en région parisienne, raison pour laquelle je suis né à Paris et j'ai résidé à Montreuil, en proche banlieue. Je connais donc bien tous les lieux décrits. Cette connaissance permet de mieux restituer l'atmosphère, par des détails qu'il serait difficile de tout inventer sans nuire à la crédibilité du récit.

Est-ce que ça signifie que vous avez aussi vécu en Amazonie ?

Mon meilleur ami n'a pas vécu au Brésil à temps complet, mais il a effectué l'essentiel de sa carrière professionnelle entre Manaus et Belem. Son épouse étant brésilienne, j'ai eu la chance de pouvoir parcourir le Brésil, et l'Amazonie en particulier, en famille et bien accompagné. Là aussi, il aurait été compliqué d'imaginer entièrement les émotions vécues devant l'immensité de la nature, de la forêt et des fleuves. Je n'aurais pas pu retranscrire les sons, les couleurs et les odeurs de ce pays sans les avoir réellement ressenties. On ne revient jamais indemne d'un voyage lointain de ce type, où l'omniprésence de la nature sauvage nous fait prendre conscience de la fragilité de notre petite personne.

Avez-vous la même approche pour les personnages ?

Effectivement, et pour les mêmes raisons. Les comportements, modes de pensée, caractéristiques physiques, et même jusqu'aux noms des personnages sont inspirés par des proches. La plupart se sont d'ailleurs reconnus. C'est probablement aussi la raison pour laquelle vous ne trouverez pas de scènes cruelles ou trop brutales dans mes romans. Il va de soi que personne n'apprécierait de décrire de la violence, gratuite ou pas, provoquée ou subie par des membres de son entourage proche. Malheureusement nous sommes déjà assez abreuivés de violence par les médias chaque jour, sans avoir besoin d'en rajouter dans nos moments de détente. Et l'expérience montre qu'on peut fort bien écrire des thrillers ou des romans policiers captivants sans la violence.

Donc Jipé est un ami bagarreur ?

S'inspirer n'est pas calquer. Je m'autorise des licences romanesques ... Et le vrai JP ne m'en veut pas. Par ailleurs, il est particulièrement amusant de mettre en situation des personnes de notre entourage, dont le naturel ne les amènerait absolument pas à vivre de telles aventures. En revanche, le personnage surnommé "La Science" est réellement médecin, celui de Franck est effectivement ingénieur et Hélène est réellement dans la police.

L'ouvrage compte 433 pages. Comment faites-vous pour ne pas perdre le fil de l'intrigue et de ses rebondissements lors de l'écriture ?

Il est vrai que certaines scènes de l'intrigue sont en lien avec d'autres actions, apparues de nombreuses pages auparavant et donc écrites parfois plusieurs semaines plus tôt. Pour se rappeler le détail et les circonstances exactes, il est nécessaire de relire souvent le manuscrit. Il faut aussi se relire en permanence, pour conserver la cohérence de l'ensemble, et ne pas commettre d'erreurs dans le déroulement logique de l'action ou les répéter à tort.

Vous ne faites donc pas de synopsis avant de commencer l'écriture ?

Curieusement, non. Quand je commence l'histoire, je ne sais absolument pas où elle va m'emmener. Je me laisse guider par l'écriture, de page en page et de semaine en semaine, sans trop savoir où elle va aboutir. Cela me semble plus naturel de pratiquer ainsi. J'imagine que si une trame trop précise venait à être établie dès le début, le lecteur pourrait l'entrevoir également et le suspense s'en trouverait réduit, l'effet de surprise potentiellement atténué. Ensuite, la relecture permanente de ce qui est écrit me garantit le bon déroulement de l'intrigue.



Avez-vous des routines d'écriture, par exemple une période de la journée plus propice ou une durée fixée à l'avance avec un objectif de nombre de pages ?

Mon temps d'écriture est très variable, sans routine particulière. Avant d'être en retraite professionnelle, j'avais évidemment moins de temps libre qu'aujourd'hui. Le plaisir d'écrire suppose en fait l'absence de contraintes, pour laisser libre cours à l'imagination. L'intrigue doit mûrir lentement, et tant pis s'il faut plus d'un an pour aller au bout de l'histoire. Le plaisir que je ressens en écrivant me semble communicatif. C'est aussi le but recherché, partager un certain plaisir avec celle ou celui qui va se plonger dans l'histoire qui est racontée dans le livre. Sans cette petite flamme, le récit serait certainement moins captivant.

Qu'est-ce qui est le plus pénible pour un auteur ?

Certainement la phase qui suit l'écriture, surtout pour un auteur amateur. La recherche d'un éditeur peut s'avérer très frustrante, lorsqu'on n'est pas adoubé par un parrain connu auprès d'un éditeur. Puis, vient l'apprentissage des pratiques du "Monde du livre". On peut ressentir parfois un manque d'intérêt plus ou moins exprimé par les libraires vis-à-vis des auteurs. Cela peut se comprendre, dans la mesure où les objectifs des deux parties en présence sont différents. Naïvement, on pourrait imaginer que les buts des uns sont liés à ceux des autres, mais la dure loi du commerce oblige les uns à faire le plus gros chiffre d'affaires et les autres à chercher à se faire connaître des lecteurs potentiels. Le marché étant trusté par les grosses maisons d'édition, il est plus compliqué d'exister pour les plus petites, qui ne disposent pas d'un véritable réseau commercial démarchant les libraires.

Est-ce votre premier roman ?

C'est le second. Le premier avait pour titre "l'Affaire de Givry". Je l'avais fait publier à compte d'auteur. Mais la passion d'écrire est bien présente et la prochaine histoire est déjà en cours, avec les mêmes personnages de "l'Agence des Petites Buttes", qui vivent une autre enquête.

Accepteriez-vous de participer à une séance de dédicace lors de la réception de janvier du Journal de Dracy ?

Bien volontiers. Voilà une bonne occasion de rencontrer comme chaque année les Dracysiens !

Rendez-vous donc en janvier et merci pour votre accueil.

***Le SECRET du FORESTIER* de Patrick SEURRE**

Editeur : Verone Eds (433 pages – date de parution : 21.04.2025)

ISBN : 979-1042307400

Bienvenue du Journal à une nouvelle SARL de Dracy



Le 1^{er} septembre dernier, après un an passé à la tête de sa propre entreprise JARDICLEAN, Kevin LABROSSE (29 ans) débauche son père Sébastien (52 ans) pour créer avec lui la "SARL **JARDICLEAN**", qui, comme son nom l'indique, a pour vocation la création et l'entretien de jardins, et tous travaux jusqu'à la petite maçonnerie dite "paysagère".

Le Journal souhaite une belle réussite à cette entreprise véritablement familiale avec la totale reconversion de Sébastien, qui jusqu'alors exerçait la profession de boucher à Chagny !

Vous pouvez les retrouver 4, route d'Autun à Dracy, ou les joindre au ☎ 06 50 19 32 31.



*Le Journal de Dracy
vous souhaite
une bonne année !*



solutions des mots croisés

I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
B	I	L	L	E	B	A	U	D	E
R	E	S	I	D	U	S		I	N
A		J		U	T		S	X	
N	V		N	E	I	G	E		X
D	I	J	O	N	N	A	I	S	E
E	T	O	N	N	E	Z		E	R
V	I	G	N	E	S		A	C	E
I		G	E	S		A		A	S
N	I	E	T		B	L	E	T	
I	N	U	T	I	L	I	S	E	S
E	S	S	E	S		S	O	U	S
R	U	E	S		V	E	R	R	E

HORIZONTALEMENT 1. Billebaude (la). 2. Résidus. In (in vino veritas = la vérité dans le vin). 3. Ut. Sx (six). 4. NV. Neige. 5. Dijonnaise. 6. Etonnez. ER. 7. Vignes. Ace. 8. Ges. As. 9. Niet. Blet. 10. Inutilisés. 11. Esses. Sous. 12. Rues. Verre.

VERTICALEMENT I. Brandevinier. II. IE (Maizières – cf. JDD n° 192). Viti. Insu. III. LSJ (JSL, Journal de Saône-et-Loire). Joggeuse. IV. Li. Nonnettes. V. Eduennes. Is. VI. Butines. BL. VII. As (Juliénas). Gaz. Alise. VIII. Sei. Esor (rose). IX. Dix. Sécateur. X. En. Xérès. SSE (sud-sud-est).



ASSOCIATIONS

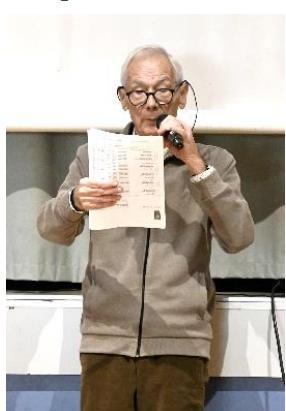
ASSOCIATION LOISIRS

Comme dans la chanson d' Eddy Mitchell, "c'était la dernière séance, le rideau vient de tomber".

Le samedi 29 novembre, à la Salle Polyvalente, plus de 80 adhérents anciens et nouveaux étaient réunis pour l'A.G. Extraordinaire entérinant la dissolution de l'*Association Loisirs*.

M. le Maire et son Adjointe aux Associations avaient tenu à se joindre à nous.

Après le discours du Président, et la remise par le Maire de la médaille d'honneur de la



Commune pour services rendus, une rétrospective des voyages a été projetée, avant un spectacle de sketches et de chansons par la troupe "*Arti' Show*" et, pour terminer en beauté, un apéritif-dînatoire préparé par la *Boulangerie Cicala*.

Après 45 ans de bons et loyaux services, l'*Association Loisirs* créée officiellement en 1981 a tiré sa révérence dans la bonne humeur et un climat de bonne entente.



PÉTANQUE DRACYSIENNE



Le président, Monsieur Yves RICHARD, et l'ensemble des membres du Club vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2026.

Comme prévu, mais à ce jour c'est officiel : grâce à ses bons résultats, l'équipe vétéran passe de la 3^{ème} à la 2^{ème} division du championnat. Nous ne savons pas dans quel groupe nous allons nous trouver. Le niveau de jeu sera encore plus relevé, mais ce sera un beau challenge pour notre Club.



BIBLIOTHÈQUE DE DRACY-LE-FORT



Secteur "adulte"

De l'avis des libraires et des lecteurs, la Rentrée Littéraire 2025 est un excellent cru !

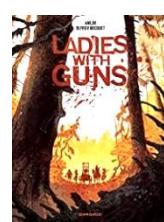
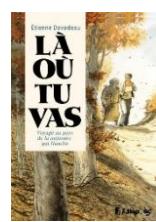
Depuis septembre, une centaine de nouveautés - romans, **polars**, documentaires, biographies, BD, dont les récents prix littéraires - ont été mis à la disposition des lecteurs.

Quelques titres pour vous convaincre de nous rejoindre : "*La nuit au cœur*" de Natacha APPANAH (Prix Femina, Prix Goncourt des lycéens, Prix Renaudot des lycéens), "*La maison vide*" de Laurent MAUVIGNIER (Prix littéraire Le Monde, Prix Goncourt), "*James*" de Percival EVERETT (Prix Pulitzer), "*Passagère de nuit*" de Yanick LAHENS (Prix du Roman de l'Académie française), "*Je voulais vivre*" d'Adélaïde de CLERMONT-TONNERRE (Prix Renaudot), "*Kolkhoze*" d'Emmanuel CARRÈRE (Prix Médicis), "*Eclaircie*" de Carys DAVIES, "*L'homme sous l'orage*" de Gaëlle NOHANT, "*Marcher dans tes pas*" de Léonor de RECONDO, "*L'autre Amérique*" de Judith PERRIGNON, "*A retardement*" de Franck THILLIEZ, "*La cabane dans les arbres*" de Vera BUCK, "*Une si lente agonie*" d'Elisabeth GEORGE, "*Brûlez tout*" de Christophe MOLMY (Prix du Quai des Orfèvres), "*Revoir Palerme*" de Magali DISCOURS, "*1984*" de Georges ORWELL en BD ...

Le 18 novembre, la Municipalité nous a permis d'utiliser la Salle Polyvalente pour recevoir 18 bibliothèques du réseau *Culture et Bibliothèques Pour Tous* de Saône-et-Loire auquel nous appartenons (réunion annuelle d'automne).

L'équipe des bibliothécaires du village aidée par celle du *Centre Orthopédique* ont accueilli une soixantaine de membres de notre association. Une conférence très intéressante sur le monde de la BD a clôturé cette journée. Nous tenons à vous informer que depuis nous disposons d'un certain nombre de BD adultes et adolescents supplémentaires qui pourraient vous intéresser.

Voici quelques titres de BD disponibles : "*Le mystère Henri Pick*" de Pascal BRESSON (d'après le roman de D.FOENKINOS), "*Une bouteille à la mer*" d'Isabelle AUTISSIER, "*Au nom du fils : dans l'enfer de la prison de San Pedro*" de Pauline DJIAN, "*Là où tu vas : voyage au pays de la mémoire qui flanche*" d'Etienne DAVODEAU, "*Ladies with guns*" d'Olivier BOCQUET T.1,2,3, "*La fortune de Poutine*" d'Yvonnick DENOËL ... Venez les découvrir !



Secteurs "Jeunesse"

Avec l'équipe du secteur "Jeunesse", dans le cadre du *Prix des Incorruptibles*, une première animation a eu lieu en novembre pour la classe de CP/CE1 avec le livre "*Le son du silence*" en visio et bruitages.

Une partie de l'équipe s'est retrouvée un après-midi de début décembre, afin de décorer la bibliothèque aux couleurs de Noël, dans la joie et la bonne humeur.

Le dimanche 7 décembre, à l'occasion du Marché de Noël, des bibliothécaires conviées par l'Association des Parents d'Elèves sont allées à la Salle Polyvalente pour lire aux enfants des contes de Noël.



Photos prises au Marché de Noël

Le 9 décembre : présentation de l'animation de Noël à la bibliothèque pour les deux classes de maternelle, avec le livre "*Le Père Noël est malade*" ! Les enfants ont pu profiter de la visite du Père Noël qui, bien que malade, avait fait le déplacement ! Rien ne l'arrête, quand il s'agit de récompenser les enfants sages !!!

Les figurants et les enfants se sont bien divertis !

En janvier, toujours dans le cadre du *Prix des Incorruptibles*, nous poursuivrons nos animations pour les deux classes de maternelle, avec les livres "*Le crocodile à grandes dents*" et "*Le gang des onze*".

Contrairement aux années précédentes, en janvier nous n'organiserons pas *La Nuit de la lecture* à la bibliothèque : si l'an dernier le thème "des Patrimoines" nous avait paru convaincant, celui choisi cette année, "Villes et campagnes", nous inspire beaucoup moins.

Nous vous souhaitons de belles heures de lecture durant cet hiver et vous adressons nos meilleurs vœux pour 2026.

Les bibliothécaires vous accueillent, enfants et adultes, les mercredis et vendredis de 16h30 à 19h

📞 03 85 44 31 23 (aux heures d'ouverture), puis taper 3 mail : biblio-dracy@orange.fr

Site web catalogue en ligne : <https://cbpt71-pom.c3rb.org>



Sur ce site, vous aurez la possibilité d'y consulter tous les livres de Culture et Bibliothèque Pour Tous du département, et - si vous êtes adhérents de la Bibliothèque de Dracy - d'avoir accès (avec un mot de passe) aux ouvrages de votre Bibliothèque exclusivement et, si vous le souhaitez, de les réserver.

NB : Certains lecteurs nous ont réclamé la liste des nouveautés "jeunesse" : si vous êtes inscrit dans notre fichier, vous pouvez consulter la liste de toutes les nouveautés de votre bibliothèque (adultes et jeunesse), en allant sur le site web du catalogue en ligne cité ci-dessus. Si vous ne connaissez pas votre mot de passe ou si vous ne l'avez plus, il vous suffit - après avoir noté votre adresse mail - de cocher que vous l'avez oublié ; vous recevrez un message et pourrez le réinitialiser en choisissant celui que vous voulez.

Janvier est le temps des bonnes résolutions ... abonnez-vous vite à la Bibliothèque de votre village. La cotisation annuelle reste inchangée : 16 € pour une personne seule ou en couple, 6 € par enfant, prêts gratuits illimités.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Soirée de Noël – vendredi 5 décembre

Le 5 décembre, la salle des fêtes de Dracy-le-Fort s'est illuminée pour la traditionnelle soirée de Noël organisée par l'Association des parents d'élèves. Les Dracysiens ont pu récupérer leurs sapins en fin d'après-midi pour lancer les préparatifs des fêtes de fin d'année.

Les enfants ont ensuite présenté le spectacle organisé par leurs enseignants. Cette année, une nouveauté a retenu l'attention : les plus petits ont proposé plusieurs danses, rejoints pour quelques pas par les plus grands. Un joli moment qui a été très apprécié du public.

Puis la magie a opéré avec l'arrivée du Père Noël, venu en personne offrir des papillotes aux enfants, sous le regard attendri des familles.



La tombola a rencontré un vif succès, avec de nombreux lots offerts par nos partenaires que nous remercions chaleureusement pour leur générosité : 1055, Aéroclub de Chamforgeuil, Accrogivry, AquaFunPark de Laives, Atelier coiffure par Carole, Boulangerie Cicala, Boulangerie du Pont Paron, Carrefour Market, Château de Couches, Château de Sully, Collectif des lunetiers La Thalie, Concept Ball, Domaine Deliance, Domaine du Chétif Quart, Domaine Giacometti, Françoise en particulier, GAEC élevage Galoche, Hôtel Le Dracy, Institut de beauté Harmonessence, Jardiland, Jeff de Bruges, Kart 71, L'Enjeu, La Carambole, Manège de la Tuilerie, Morey traiteur, Parc des Combes, Studio Violine, et V&B Chalon Sud.

Toute la soirée, l'APE a proposé boissons et assiettes festives. Une magicienne a présenté une série de tours pour petits et grands. L'animation musicale a été assurée avec efficacité par le papa d'Enora, ce qui a permis de maintenir une ambiance chaleureuse tout au long de la soirée.

Marché de Noël – dimanche 7 décembre

Dimanche, le Marché de Noël a de nouveau rassemblé familles, habitants et visiteurs autour des 23 exposants présents. Artisanat, décos, idées cadeaux ... chacun a pu flâner parmi les stands et trouver son bonheur.

Le Père Noël était à nouveau au rendez-vous, pour le plus grand plaisir des enfants, et le traditionnel concours de dessin a permis de mettre en lumière trois jeunes talents : Alice (CP), Anton (CE2) et Lison (11 ans), tous félicités pour leurs créations inspirées.

La Bibliothèque a également contribué à la magie de la journée, avec des lectures de contes toujours aussi appréciées.



A la buvette, vin chaud, gaufres et douceurs ont permis de réchauffer les visiteurs. L'APE proposait aussi les lumignons et décos fabriqués à la garderie, une initiative qui remporte chaque année un beau succès.



Ces deux journées ont permis de partager des moments chaleureux et festifs, et de soutenir les projets de l'Association. Merci à toutes les familles, bénévoles, partenaires et participants qui ont contribué à la réussite de ces événements.



YOGA POUR TOUS



Nous avons repris les séances de yoga dès la première semaine de septembre, nous avions tellement hâte de retrouver notre pause détente dans nos vies souvent bousculées !

Nous remercions la Mairie de nous permettre d'utiliser la salle polyvalente et la salle d'évolution de l'école. Ainsi, en plus des cours, certains samedis nous pouvons proposer quatre matinées de yoga gratuites de trois heures, et cette année ajouter des cours pendant les vacances scolaires pour la même cotisation (250€/an).

Chaque année, nous constatons la fidélité de nos membres, avec même trois nouveaux adhérents cette saison, ce qui nous amène à un total de 29 pratiquants, dont 19 Dracysiens. Nous nous répartissons en deux groupes de séances, 15 personnes le lundi soir (de 18h45 à 20h15), et 14 le mercredi (de 9h30 à 11h).

Corinne nous accompagne, avec toujours son enthousiasme et sa douceur.

Les cours peuvent s'adapter à tous ! N'hésitez pas à venir nous rejoindre, ne serait-ce que pour essayer une fois ! Il faut juste accepter de se mettre sur un tempo lent pendant 1h30, afin de bien se recentrer et prendre conscience de son corps grâce à un travail de respiration profonde. Vous pouvez nous contacter et obtenir toutes les infos sur notre site internet :

<https://yoga-pour-tous-dracy.jimdosite.com>

Tout le bureau vous souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année et de beaux moments en famille et ou entre amis.



GYM VOLONTAIRE DRACY



lundi 15 décembre : dernière séance de l'année
pour les seniors.

Cherchez Marie l'animatrice !

2026 : on reste en forme grâce à la gym.



Club "les Amis de Dracy"

Notre dernière réunion de l'année s'est tenue le 8 décembre. La veille, pour bien clôturer 2025, nous étions allés déjeuner "Aux Charmilles" à Lux.

Le repas fut agréable, et nous avons eu le plaisir de compter parmi nous notre ancienne trésorière. L'année s'est passée dans la joie et la bonne humeur.

Tout en vous souhaitant de bonnes fêtes, le Club vous indique un menu idéal pour profiter d'une Bonne Année.

Savourez chaque seconde de 2026 !

Contacts Bernard SIMARD, président ☎ 06 14 73 78 50
 Jocelyne MICHEL, secrétaire ☎ 06 22 28 50 14

*Cocktail de l'Amitié
Velouté de Réussite
Suprême de Bonne Santé
Bouchées de Surprises
Soufflé de Douceur
Filet Parfait d'Amour
Traditionnel Sauté de Joie
Gratinée de Prospérité
Plateau de Voyages
Salade de Réussite
Bûche du Bonheur
Mignardises de Tendresse
Bulles de Bonne Humeur
Et Eclats de Rires*



TENNIS CLUB DE DRACY

Allée des Fougères www.tennis-dracy.fr



La saison tennistique a démarré avec la reprise des cours jeunes encadrés par Mathias GUIGNOT le mercredi. De nombreux cours adultes et jeunes, sont dispensés tous les soirs (sauf le week-end) par Christophe LÉCRIVAIN.

Quatre équipes ont participé au championnat d'automne, une "Dame +35" en régionale, deux "Messieurs +35" 1^{ère} et 3^{ème} division et une "Messieurs +45". Plusieurs joueurs, jeunes et adultes sont engagés au championnat individuel du Comité de Saône-et-Loire.

Le championnat d'hiver débutera en janvier, une équipe "Dame", deux équipes "Messieurs" et une "Mixte" sont inscrites.



Le bureau du Tennis Club souhaite de belles parties et de bons résultats à tous ces compétiteurs, et vous présente ses meilleurs vœux pour 2026 !



SOCIÉTÉ DE CHASSE



La chasse au petit gibier est maintenant fermée. La saison a été très moyenne pour le lièvre, dont le nombre était en diminution cette année. Nous avions décidé de n'en prélever qu'un seul par chasseur.

Dans plusieurs endroits, quelques lapins reviennent. Nous avons préféré ne pas les tuer, pour les laisser se reproduire.

Du côté du gros gibier : les chevreuils sont moins nombreux que ces dernières saisons et les deux qui nous ont été attribués restent encore à prélever.

Pour ce qui est des sangliers : un ami de Fontaines est venu avec deux chiens courants, ce qui nous a permis d'éliminer une mère de 70 kg. Les battues se terminent fin février, cela nous laisse encore le temps de tuer le deuxième qui nous a été attribué. Nous avons vu une multitude de petits marcassins : comme dit la formule populaire, *il y aura de la graine pour l'année prochaine !*

A bientôt et bonne année 2026 à tous.

Le Président



BOURGOGNE BONSAÏ CLUB

Pour le "Bourgogne Bonsai Club", l'année 2025 pourrait se résumer en cette suite de chiffres, qui s'apparente à une grille de loto : **42 – 22 – 4 – 1 – 6 – 2.**

42 - C'est le nombre d'adhérents que compte le Club cette année. Rappelons que nous étions 12 en 2023 et 32 fin 2024.

22 - C'est le nombre de réunions qui, deux fois par mois, ont rassemblé nos membres pour leur travail sur les arbres. →



4 - C'est le nombre de participations aux différentes foires aux plantes et aux végétaux :

→ Foire aux plantes de printemps au *Château de Pierre-de-Bresse* →

→ Foire aux plantes rares au *Château de la Ferté*, où notre stand a reçu le prix du public pour la meilleure présentation le samedi et le dimanche →



→ Foire aux plantes aux couleurs d'automne
au *Château de La Loyère* →



→ Foire aux champignons et aux végétaux
à *Simandre* →



1 - C'est la participation à un atelier culturel à la Bibliothèque
de *Saint-Boil* →



6 - C'est le nombre de journées d'animation en jardineries, "Villaverde" à *Gourdon* et "Gamm Vert" à *Beaune*, qui nous ont permis de dispenser les bons conseils de culture et de maintenance des bonsaï →



2 - C'est le nombre de sorties en nature pour prélèvements d'arbres sur des sites où nous avons obtenu les autorisations d'usage →

En résumé, 2025 a été une année riche en activité pour tous les membres du Club.

L'exercice 2026 va débuter dès le 9 janvier, avec l'Assemblée Générale ordinaire et la perspective de bien d'autres expos et animations.

CLUB BLANC COULEUR

Lors de notre Assemblée Générale, un nouveau bureau a été élu à l'unanimité, suite à la démission de la présidente Isabelle ZORTÉA :

Présidente	Françoise MANGEZ
Vice-présidente	Eveline GUTTIN
Trésorière	Josiane LABRY
Secrétaire	Nita DEVANNE



Merci à Isabelle pour son investissement et à Françoise pour son engagement.



Vendredi 5 décembre, notre nouvelle présidente a organisé sur la journée un atelier animé par une artiste suisse reconnue, Tatiana DALLEST, qui s'est déplacée à Dracy pour l'occasion. Ce stage nous a permis d'apprendre de nouvelles techniques, Tatiana nous a transmis avec passion son savoir-faire et nous avons partagé un moment convivial et très enrichissant.

Merci à Françoise pour l'organisation de cette belle journée.

Quelques photos de cet atelier riche en partage et en créations variées.



Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2026

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Céline RIPOTEAU et Lionel DELIANCE, le 25 octobre 2025.

Anne-Pauline GUILLEMET et Emile ZORTÉA, le 6 décembre 2025.

Tous nos vœux de bonheur !

DÉCÈS

Simone NAVOIZAT, le 2 décembre 2025.



Simone NAVOIZAT, de son nom de jeune fille LACORNE, est née le 6 novembre 1934, au sein d'une famille chalonnaise de six enfants. Elle travaille quelques années comme couturière au *Bon Linge*, avant de se marier avec Jean, à qui elle donnera trois enfants, Marie-Pierre, Rémi (décédé quand il était jeune) et Denis. Ils auront ensuite au fil du temps quatre petits-enfants et deux arrière-petits-enfants, qui leur procureront beaucoup de bonheur et qui adoraient passer du temps avec leur grand-mère.

Beaucoup d'années heureuses et paisibles se sont écoulées entre la Côte Chalonnaise et la Côte d'Azur, où Simone et Jean séjournaient chaque hiver auprès de leur fille.

Dynamique et créative, Simone avait plaisir à œuvrer au sein de *Chalon Accueil*, de la Société d'*Histoire Naturelle* de Givry, et de diverses associations sportives et de loisirs créatifs.

Après divers problèmes de santé, elle nous a quittés le 2 décembre 2025, à l'âge de 91 ans.
Le "Journal de Dracy" présente toutes ses condoléances à son époux et à sa famille.

Elle était la belle-sœur du président-fondateur du Journal, Hubert LÉGLISE, décédé en novembre 2020.



annonces paroissiales

Permanences à la maison paroissiale

12, place de l'Eglise - Cidex 1084 - Givry
répondeur : 03.85.44.32.39.

Permanences du mardi au vendredi de 10h à 12h.
mardi, mercredi et vendredi de 17h à 18h30.
e-mail stsymphoriencc@yahoo.com
site internet : saintsymphorien.net

Messes anticipées du samedi soir

17h30 à l'église St Jean des Vignes (Chalon)

18h à l'église Notre-Dame de la Citadelle (Chalon)

18h à l'église Notre-Dame des Lumières (Chalon)

18h30 à l'église Ste Thérèse de St Rémy

Messes dominicales

9 heures à Dracy en février, à Saint-Denis-de-Vaux en janvier et en mars.

10h30 à l'église de Touches les 1^{er} et 3^{ème} dimanche

à l'église de Givry les 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} dimanche.

En semaine messe les vendredis à 9 heures à l'oratoire de la cure.

Messes en famille à Givry : les 25 janvier, 8 février et 8 mars.

Fête de la Saint-Vincent : samedi 17 janvier 2026

9h à Saint-Martin-sous-Montaigu - 10h30 à Touches et 10h30 à Givry.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux publiés ci-dessous reprennent les extraits les plus représentatifs des séances du Conseil Municipal et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du "Journal de Dracy" ou celle de la Municipalité.

Pour informations officielles, consulter le site de la Mairie <http://www.mairie-dracy-le-fort.fr>.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du mercredi 10 septembre - 19h

Présents : Olivier GROSJEAN, Georges PAUCHARD, Marie-Claude PALMACE, Jean-Bernard TUETEY, Denis VIGIER, Mireille MENAND, Florian PARDON, Thibaut COLIN.

Excusés ayant donné procuration : Dominique PETITJEAN procuration à Georges PAUCHARD, Martial BEUGNET procuration à Olivier GROSJEAN, Nicolas DUHAMEL procuration à Denis VIGIER, Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE, Nathalie BLACHON procuration à Florian PARDON.

Secrétaire de séance : Jean-Bernard TUETEY.

Le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de modifier l'ordre du jour comme suit :

- ajouter le remboursement d'une note de frais honorée par deux adjoints pour acquisition de matériel.
Accord à l'unanimité.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du jeudi 3 juillet 2025

N'appelant pas d'observations, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : Délibération pour l'attribution d'un marché - Réhabilitation d'un logement communal

Le Maire rappelle que, dans le cadre de la réhabilitation du logement situé au 19, rue du Moulin Madame, une mise en concurrence a été organisée et que la maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet A2AD SAS Architecture.

Dans le cadre des travaux préparatoires du marché et dans le respect du budget primitif adopté le 14 avril 2025, l'avis d'appel à la concurrence fixait la date de remise des offres au 31 juillet 2025. La publicité a été faite sur la plateforme E-BOURGOGNE le 1^{er} juillet 2025 sous forme de huit lots :

- | | |
|--|--|
| Lot n°1 : Charpente bois - Maçonnerie ; | Lot n°5 : Revêtement de sol ; |
| Lot n°2 : Menuiseries extérieures ; | Lot n°6 : Carrelage - Faïence ; |
| Lot n°3 : Isolation - Plâtrerie - Peinture ; | Lot n°7 : Électricité ; |
| Lot n°4 : Menuiseries intérieures bois ; | Lot n°8 : CVC - PLS (chauffage, plomberie et VMC). |

Ouverture des offres : le 4 août 2025.

Le Cabinet A2AD SAS Architecture et TEAM INGENIERIE ont procédé à l'analyse des offres. Les offres reçues sont les suivantes :

- Lot n°1 : Charpente bois - Maçonnerie : SIMONATO ;
- Lot n°2 : Menuiseries extérieures : ATS 71 ;
- Lot n°3 : Isolation - Plâtrerie - Peinture : VAGINET et BONGLET ;
- Lot n°4 : Menuiseries intérieures bois : MENUISERIE DU CHALONNAIS ;
- Lot n°5 : Revêtement de sol : REVERSO ;
- Lot n°6 : Carrelage - Faïence : SARL BRULARD ;
- Lot n°7 : Électricité : REKAM ENTREPRISE ;
- Lot n°8 : CVC - PLS : GILLES BLOIS et SIX M ENERGIE.

Attribution du marché : le 8 septembre 2025.

Suite au rapport du Cabinet A2AD SAS Architecture et TEAM INGENIERIE, le marché retenu est :

<u>Lot n°1 :</u>	pour un montant de 10 666 € HT,	soit 12 799,20 € TTC ;
<u>Lot n°2 :</u>	pour un montant de 27 455,30 € HT,	soit 32 946,36 € TTC ;
<u>Lot n°3 :</u>	pour un montant de 47 870,82 € HT,	soit 57 444,98 € TTC ;
<u>Lot n°4 :</u>	pour un montant de 8 087,62 € HT,	soit 9 705,14 € TTC ;
<u>Lot n°5 :</u>	pour un montant de 9 250,95 € HT,	soit 11 101,14 € TTC ;
<u>Lot n°6 :</u>	pour un montant de 7 000,00 € HT,	soit 8 400,00 € TTC ;
<u>Lot n°7 :</u>	pour un montant de 5 296,90 € HT,	soit 6 356,28 € TTC ;
<u>Lot n°8 :</u>	pour un montant de 15 381,60 € HT,	soit 18 457,92 € TTC.

Les entreprises non retenues seront avisées par la Mairie. Les travaux débuteraient le 29 septembre 2025 et s'achèveraient d'ici la fin du mois de février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Attribue le marché selon l'offre économiquement la plus avantageuse et selon les critères définis dans le cahier des charges aux entreprises proposées précédemment ;
- Autorise le Maire à signer le marché et les formalités administratives et financières s'y rapportant.

POINT N°3 : Délibération pour un choix de prestataire - Vidéoprotection

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la réflexion engagée avec les services de la gendarmerie en matière de vidéoprotection sur le territoire communal afin de faciliter les investigations des forces de l'ordre, un diagnostic de sûreté simplifié a été réalisé.

Une mise en concurrence a été lancée pour l'installation de 4 nouveaux systèmes de vidéoprotection (rues du Buet, de la Foussotte, de Givry et au lieudit "Le Villard"). Ce document, réalisé par la Gendarmerie Nationale, a été adressé par voie postale à différents prestataires. La date limite de retour des offres a été fixée au 10 septembre 2025.

Les offres reçues sont les suivantes : EXPRESS'ELEC ; TEB Incendie et Sécurité ; CITEOS.

Les entreprises non retenues seront avisées par la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité attribue la prestation à l'entreprise CITEOS pour un montant de 37 667,69 € HT, soit 45 201,23 € TTC, et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POINT N°4 : Délibération pour une demande de subvention

M. le Maire rappelle que, dans le cadre du Fonds de Relance de l'Investissement du Grand Chalon, la Commune a la possibilité de demander une subvention pour le projet d'investissement suivant :

Projet éligible
Installation de 4 systèmes de vidéoprotection

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité demande au Maire de solliciter cette subvention concernant cette opération et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

POINT N°5 : Délibération pour la signature de convention avec l'EIRAD

Monsieur le Maire explique qu'au cours de l'été on a constaté une invasion de moustiques sur plusieurs secteurs de la Commune. Face à cette nuisance et en l'absence d'arrêté préfectoral sur ce problème, une solution technique, environnementale et participative peut être envisagée en lien avec l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustification (EIRAD).

Monsieur le Maire propose de conclure un partenariat pour accompagner Dracy-le-Fort dans cette démarche selon les modalités financières suivantes :

- diagnostic : 480 € (3 journées envisagées)
- rédaction : 200 € (2 journées envisagées).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention de partenariat avec l'EIRAD dans la lutte contre les moustiques et autorise le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

**POINT N°6 : Délibération pour les montants définitifs 2025 de l'attribution de compensation
(Grand Chalon)**

Le nouveau Pacte financier et fiscal (adopté à l'unanimité le 14 décembre 2023) entre le Grand Chalon et ses 51 communes-membres a validé la révision libre annuelle des AC (Attributions de Compensation).

A ce titre, le nouveau Pacte intègre le versement, via les AC, de la quote-part de 30% du produit fiscal communal de TFB (*Taxe Foncière sur les propriétés Bâties*) de l'exercice précédent versée par les communes concernées sur la Réserve Foncière SaôneOr au Grand Chalon, ainsi qu'une quote-part de 10% de croissance de produit des Impôts Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) pour les communes qui accueillent de nouvelles installations photovoltaïques.

D'autre part, les Attributions de Compensation s'appuyant sur les coûts nets actualisés des charges transférées entre les communes-membres et le Grand Chalon, il convient de prendre en compte les rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC). Ainsi, il y a lieu d'intégrer le dernier rapport de la CLETC qui s'est tenue le 12 mars 2025 pour se prononcer sur le coût net des charges liées au transfert de la compétence Développement d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

Description du dispositif proposé

Le 16 juin 2025, le Conseil communautaire a adopté les montants définitifs prévisionnels des Attributions de Compensation (AC) au titre de l'exercice 2025 dans l'attente des délibérations des communes-membres.

A ce titre, le Conseil municipal doit se prononcer sur le montant de l'AC définitive 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'Attribution de Compensation définitive 2025 issue de la délibération pour l'exercice 2025 (173 625 €, soit 695 € supplémentaires par rapport à 2024) et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POINT N°7 : Délibération pour l'instauration d'une "*Indemnité de maniement de fonds*" pour les régisseurs communaux

Monsieur le Maire explique que l'*"Indemnité de maniement de fonds"*, remplaçant l'ancienne "Indemnité de responsabilité", est allouée aux régisseurs d'avances et de recettes de la collectivité. Le versement de cette indemnité est fonction d'un barème de référence, fixé par arrêté du ministre chargé du budget. L'arrêté en vigueur est celui du 28 mai 1993, modifié par celui du 3 septembre 2001. Les montants de l'indemnité de responsabilité sont fixés ainsi :

Montant maximum de l'avance ou montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant de l'indemnité au régisseur
de 0 € à 3 000 €	110 €

En cas de modification réglementaire, les montants versés seront ceux fixés par le nouvel arrêté ministériel. Pour une régie de recettes, l'indemnité est versée en fonction du montant moyen des recettes encaissées mensuellement.

Un même régisseur, chargé de plusieurs régies, peut percevoir plusieurs indemnités de maniement de fonds. Seuls les régisseurs titulaires et suppléants peuvent la percevoir, dès lors qu'ils sont régulièrement chargés des fonctions de régisseur d'avances ou de recettes ou des fonctions cumulées. Cette indemnité sera octroyée au suppléant, dès qu'il s'agit d'un agent public et lorsque ce dernier assure effectivement le remplacement du régisseur titulaire. Les bénéficiaires de cette indemnité sont les agents titulaires, stagiaires à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel, en fonction dans la collectivité exerçant les missions permettant le versement de cette prime. L'attribution de l'indemnité fera l'objet d'un arrêté individuel.

Les membres du Conseil Municipal doivent instituer les indemnités de maniement de fonds des régisseurs à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'instituer l'indemnité de maniement de fonds des régisseurs à compter du 1^{er} janvier 2026 et décide d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 - Charges de personnel.

POINT N°8 : Délibération pour la création d'un emploi non permanent à temps non complet
 (service technique)

En raison d'un accroissement temporaire d'activité au cours de l'année 2025, pour permettre d'assurer les missions afférentes au service technique communal, M. le Maire propose à l'Assemblée de créer un emploi non permanent temporaire à temps non complet de 28h du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer cet emploi.

POINT N°9 : Délibération pour autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité de façon à faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

(service administratif - annule et remplace)

En raison d'un accroissement temporaire d'activité au cours de l'année 2025, pour permettre d'assurer les missions afférentes dans le cadre d'un remplacement d'un agent du service administratif suite à la mise en disponibilité pour convenances personnelles, et afin de maintenir la continuité du service durant les congés des agents, Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent à temps non complet de 31h30 en période scolaire et de 26h en période non scolaire du 1^{er} mai 2025 au 31 juillet 2026 inclus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité annule la délibération du 14 avril 2025 et autorise la création de cet emploi.

POINT N°10 : Délibération pour le remboursement d'une note de frais honorée par deux adjoints pour acquisition de matériel

Le Maire explique que, dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux, un interrupteur automatique a été acheté sur eBAY par un adjoint et que des doubles de clés ont été réalisés par un autre adjoint. Les mandats administratifs ne pouvant être utilisés en pareil cas, les sommes de 35 € et de 34,50 € avancées pourraient être remboursées à ces deux adjoints, sur présentation de la facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise ce remboursement.

POINT N°11 : Bilan du périscolaire 2024/2025

La nouvelle année scolaire 2025/2026 étant commencé depuis le 1^{er} septembre 2025 avec 111 élèves, M. le Maire dresse le bilan du service périscolaire 2024/2025 qui présente un déficit de 61 391,55 €, soit un ratio de 538,52 € par enfant.

RECETTES	DÉPENSES
Facturation (sept à déc 2024) = 18 396,30 €	API RESTAURATION = 44 010,44 €
Facturation (janv à juillet 2025) = 61 025,80 €	Charges de personnel = 89 297,83 €
	Charges générales (eau, électricité, ménage) = 7 289,26 €
	Frais bancaires (Trésor Public) = 216,12 €
Total : 79 422,10 €	Total : 140 813,65 €

POINT N°12 : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

Aucune réunion n'a été organisée depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

POINT N°13 : Comptes rendus des syndicats et autres représentations extérieures

Aucune réunion n'a été organisée depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Informations du Maire

- **Investissements communaux - attribution de subventions**

Dans le cadre des investissements programmés en 2025, le projet de réhabilitation et de sécurisation d'un cheminement piétonnier (passerelle de l'Orbize) était éligible à différentes subventions, notamment au dispositif de "*Répartition du produit des amendes de police*" auprès du Département de Saône-et-Loire. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre dossier est bien éligible et qu'il sera examiné par la Commission permanente en octobre prochain.

- **INSEE – Décomptes communaux**

Suite aux opérations de recensement de la population qui ont eu lieu du 16 janvier au 15 février 2025, la Commune a reçu le résultat des comptages, qui font état de la présence de 606 logements.

- **ORANGE - Fin du réseau "cuivre"**

Après plus de 50 ans, le réseau "cuivre" va s'arrêter progressivement d'ici à 2030. Dans le cadre de la modernisation des infrastructures de télécommunication, de grands chantiers pour apporter l'internet fixe à très haut débit partout sur le territoire national sont en cours et nécessitent une planification.

La fermeture progressive du réseau "cuivre" impliquera une migration des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes, telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite. Dracy-le-Fort a été présélectionnée pour intégrer le lot n°5 dont la date de fermeture technique interviendra en 2029.

- **Centre Équestre de la Tuilerie**

La Fédération Française d'Équitation propose aux établissements équestres de s'engager dans une démarche de qualité. Pour cela, elle organise et anime le réseau des structures labellisées. Le centre équestre de la Tuilerie a été audité sur des critères de qualité et de sécurité concernant la communication, les structures d'accueil, les aménagements et les activités proposées. Suite à quoi, il a obtenu les labels suivants : *Label d'activité Cheval Club de France*

Label d'activité Poney Club de France

Bien-être animal.

- **Procédure de rétrocession de trois concessions dans le cimetière communal**

A la suite de trois procédures de rétrocession de concessions arrivées à échéance et ayant fait l'objet d'un abandon par les ayants droit, l'entreprise MANSUY a été mandatée le 10 septembre pour procéder à la dépose des monuments funéraires, ainsi qu'aux exhumations.

- **Milieu associatif**

o Assemblée Générale du Tennis Club - 4 septembre

Le Maire excusé, Mireille MENAND, Conseillère Municipale s'est rendue à l'Assemblée Générale du Tennis Club, au cours de laquelle le bilan 2024/25 a été dressé. Le Bureau est renouvelé comme suit :

- M. BLANCHET, Président ;
 - M. DEBOISSY, Vice-président et responsable de la section "Tennis Fauteuil" ;
 - M. MENAND, Trésorier ;
 - M^{me} FOULQUIER, Juge arbitre ;
 - M^{me} THIERY, Responsable de l'école de Tennis ;
 - M. de BEAUREPAIRE, Responsable de l'animation ;
 - M. BUIREY, Responsable de l'entretien ;
 - M^{me} BLANCHET, Secrétaire.
- ✓ Le Club se porte bien, avec une belle recrudescence d'inscriptions d'adultes cette année ;
✓ Le tournoi estival organisé s'est bien déroulé, avec 105 compétiteurs.
- o Remerciement pour l'octroi d'une subvention : Mellecey Loisirs Cirque (164 €).

- **Calendrier des manifestations à venir**

- La Bourse aux Jouets et Matériels de Puériculture : le 5 octobre (organisée par le C.C.A.S.) ;
- Les "Autumn'Arts" - 6^{ème} édition : le 11 et 12 octobre ;
- Le cours d'initiation au pastel par Elisabeth STAMERRA : le 12 octobre.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)**

L'APC est ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 17h. Entre juillet et août, 24 clients ont pu en bénéficier. Depuis sa réouverture en novembre 2021, 1 026 usagers ont eu recours à ce service.

- **Document disponible**

- ✓ Le rapport d'activités 2024 du *Centre de Gestion*.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **lundi 13 octobre 2025 à 19h à la Mairie**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00. Signature pour accord des membres présents.

Le Secrétaire, Jean-Bernard TUETEY

Le Maire, Olivier GROSJEAN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du lundi 13 octobre 2025 - 19h

Présents : Olivier GROSJEAN, Georges PAUCHARD, Dominique PETITJEAN, Martial BEUGNET, Marie-Claude PALMACE, Jean-Bernard TUETEY, Nathalie BLACHON, Denis VIGIER, Florian PARDON, Mireille MENAND, Thibaut COLIN.

Excusés ayant donné procuration : Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE, Nicolas DUHAMEL procuration à Denis VIGIER.

Secrétaire de séance : Mireille MENAND.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du mercredi 10 septembre 2025

N'appelant pas d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : Délibération pour le renouvellement d'un placement financier

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le placement de 300 000 € auprès du Receveur arrivera à échéance le 19 octobre 2025 et qu'il convient de le reconduire pour un an au taux nominal en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à la proposition du Maire et demande à celui-ci de faire le nécessaire auprès du Receveur pour le renouvellement du placement de 300 000 € au taux nominal en vigueur au moment de la délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

POINT N°3 : Délibération pour les tarifs des encarts publicitaires 2026

Monsieur le Maire propose que les tarifs des encarts publicitaires figurant dans le bulletin de fin d'année soient les suivants pour l'année 2026 :

Pour la couverture :	Encart à 70 € TTC (dimension 5 x 9 cm)
	Encart à 90 € TTC (dimension 9 x 9 cm)
	Encart à 130 € TTC (dimension 9 x 13,5 cm)
	Encart à 245 € TTC (dimension 19 x 13,5 cm)
	Encart à 410 € TTC (dimension 19 x 28 cm, soit 1 page)

Pour les pages intérieures :	Emplacement simple à 70 € (dimension 9 x 5)
	Emplacement double à 100 € (dimension 18 x 5)

Accord à l'unanimité.

POINT N°4 : Délibération pour la longueur de la voirie communale

Monsieur le Maire rappelle que la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal intervient dans le calcul des dotations de l'État attribuées aux communes.

Compte tenu du fait qu'il n'y a eu aucune modification opérée, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la longueur de voirie communale au 1^{er} janvier 2026, soit 18 586 m.

POINT N°5 : Délibération pour l'actualisation des statuts du Grand Chalon

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la compétence en matière d'enseigne et publicité a été transférée de l'État aux communes.

L'actualisation envisagée concerne les communes non couvertes par un RLP (*Règlement Local de Publicité*) ou extérieures au Grand Chalon.

Celui-ci a transmis cette délibération aux maires de chacune des communes-membres, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la modification des statuts proposée par le Grand Chalon et autorise le Maire à réaliser toutes les actions nécessaires.

POINT N°6 : Réhabilitation et sécurisation de la passerelle – point de situation

Dans le cadre des investissements votés pour l'exercice 2025, il avait été question de la réhabilitation et de la sécurisation de la passerelle, fermée au public par arrêté municipal depuis le 3 décembre 2024

pour des raisons de sécurité. Ce chantier complexe a nécessité plusieurs étapes de réflexion (choix des bureaux d'études et accompagnement de la collectivité) jusqu'aux premiers travaux. Monsieur le Maire donne les principales grandes étapes de ce projet d'investissement :

- Installation d'une bâche de protection à la suite de la venue de la "Police de l'Eau". Dans le but de respecter la biodiversité aux abords de la passerelle, il a fallu bâcher sa partie inférieure, afin de prévenir l'installation de passereaux ou autres oiseaux.
- Études hydro-géo-techniques : ces dernières ont été confiées au cabinet HYDROGEOTECHNIQUE de Fontaines, pour permettre de connaître avec précision la composition du sol et voir si les fondations actuelles supporteront le nouvel ouvrage.
- 12 juin : dépose et démontage de l'ancienne passerelle par l'entreprise MEDIACO avec une grue de 70 tonnes, pour la déposer sur le terrain communal, puis la faire démonter par la société COVRE.
- A la lecture des résultats des études de sols, il s'est avéré que les fondations qui étaient utilisées jusqu'alors ne permettraient pas de supporter un nouvel ouvrage et que 10 micropieux devaient être créés. De nouveaux calculs de charges sur les structures ont été menés par les deux bureaux d'études pour permettre de modifier les plans d'élaboration.
- 13 octobre : une alimentation temporaire en eau potable et un compteur électrique de chantier seront installés pour les entreprises ;
- 14 octobre : l'installation de chantier sera assurée par l'entreprise SIMONATO, et le début de la démolition le mercredi 15 octobre. Les travaux de terrassement (avec la création des nouvelles culées et les micropieux) se poursuivront jusqu'à la fin de la semaine 48 ;
- Semaine 49-50 : début de l'assemblage et du montage de la passerelle (pour environ 15 jours). Une fois le montage terminé, les grues de MEDIACO viendront prendre le nouvel ouvrage et le placer au millimètre près.
- Semaine 51 : les finitions et les enduits des abords devraient être réalisés en fonction de la météo.

POINT N°7 : Vidéoprotection – point de situation



Dans la continuité de la décision prise lors de la précédente séance du Conseil Municipal qui a attribué à l'entreprise CITEOS l'installation de 4 nouveaux systèmes de vidéoprotection (*cf* carte ci-dessus), Monsieur le Maire précise que, pour leur mise en place, la demande d'autorisation a été transmise aux services préfectoraux et que 3 nouveaux compteurs électriques seront créés uniquement pour les caméras du chemin de la Chaume, de la rue du Buet et la rue de Givry. Le matériel a bien été

commandé et devrait être installé prochainement. D'ailleurs, le 20 octobre prochain CITEOS rencontrera ENEDIS à l'occasion d'un rendez-vous technique.

POINT N°8 : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

→ Conseil Communautaire – 11 septembre

Monsieur le Maire a assisté au Conseil Communautaire. Principaux points abordés :

- ✓ Modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ;
- ✓ Mise en place du RIFSEEP (*Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel*) pour les agents de l'intercommunalité ;
- ✓ Modification des statuts du Grand Chalon - Habilitation d'instruction des dossiers d'enseignes et publicité des communes extérieures ;
- ✓ Poursuite des pistes cyclables, dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable ;
- ✓ Réhabilitation de la gare SNCF de Chalon-sur-Saône - Participation financière du Grand Chalon ;
- ✓ Lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2028-2033 ;
- ✓ Règlement d'utilisation des abris vélos sécurisés ;
- ✓ Rapport de la *Commission Intercommunale pour l'Accessibilité* sur les actions réalisées en 2024.

POINT N°9 : Comptes rendus des syndicats et autres représentations extérieures

→ Syndicat Mixte des Eaux Chalon Sud-Ouest (SMECSO) – 23 septembre

Monsieur le Maire s'est rendu à la réunion. Principaux points abordés :

- L'avenir du SMECSO : les élus de la CCSCC (*Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise*) ont voté, le 11 septembre dernier, contre le transfert de la compétence "Eau", envisagé pour le 01.01.2026 ;
- La présentation du RPQS 2024 (Rapports sur le Prix et la Qualité du Service) ;
- Le renouvellement constant des canalisations sur l'ensemble du territoire du SMECSO malgré la hausse du prix des matériaux ;
- Le programme des travaux 2026 (1 080 000 €) ;
- La présentation du rapport d'activité 2024 du SYDRO ;

→ Assemblée Générale du Comité Territorial du SYDESL – 10 octobre

Monsieur VIGIER a été convié à cette assemblée du SYDESL, dont dépend Dracy-le-Fort.

Plusieurs thématiques ont été abordées au cours de cette réunion, à savoir :

- La maîtrise d'ouvrage sur les réseaux (électricité, éclairage public et télécommunication) ;
- La gestion des mobilités durables ;
- Le Système d'Information Géographique (SIG) ;
- La performance énergétique et la rénovation des bâtiments publics ;
- Le groupement d'achat d'énergie (fourniture d'électricité et de gaz).

Informations du Maire

- Opération "Nettoyons la Nature" – 29 septembre

Pour la 8^{ème} année consécutive, les 111 écoliers dracysiens (de la petite section de maternelle au CM2) ont participé à l'opération "Nettoyons la nature" initiée par le groupe LECLERC. Cette opération réunit chaque année tous les acteurs qui veulent agir concrètement pour protéger l'environnement. Sous la responsabilité des enseignants, les élèves se sont rendus à la zone de loisirs jouxtant la salle polyvalente "André Jarrot" dans le respect des règles d'hygiène (gants et chasubles). Avec 5,6 kilos de déchets collectés, ils ont travaillé sur le tri en rentrant au groupe scolaire.

- Recrudescence de la présence des sangliers

Soucieux de l'intérêt général, pour prévenir et/ou limiter les dégâts occasionnés par le gibier et d'assurer la sécurité publique, Monsieur le Maire rappelle qu'une battue administrative encadrée par le lieutenant de Louveterie avait été organisée le 13 avril dernier. Mais depuis cette opération, de nouveaux dégâts ont été occasionnés rue des Crays, rue de l'Eglise, domaine de l'*Orbize*, lotissement "*Le Bouché*" en un peu plus d'un mois.

Face à la recrudescence du nombre de sangliers sur la Commune et pour élaborer un plan d'action sur le moyen terme, une réunion s'est tenue le 10 octobre dernier, en présence de la Direction

Départementale des Territoires, de la Fédération départementale de la chasse, du lieutenant de Louveterie, et du président de la Société de chasse dracysienne accompagné d'un chasseur.

Au cours de cette rencontre, un état des lieux a été dressé : Dracy-le-Fort est un secteur de passage au centre de trois grandes forêts (Marloux / La Garenne / Vallée des Vaux) avec un accès à des cultures de maïs et à de nombreuses zones de friches ou à des remises non entretenues permettant aux sangliers de se cacher. Mais à cela il faut ajouter le recensement de gibiers de très gros gabarit (un sanglier de 175 kilos abattu le 9 octobre dernier), la proximité d'une route départementale et aussi une carence de communication entre les sociétés de chasses locales environnantes. Le territoire dracysien étant majoritairement à vocation pavillonnaire, l'utilisation des armes à feu doit être limitée au maximum au sein des zones péri-urbaines.

Décisions retenues au cours de la réunion :

- Inciter les administrés à clôturer leur parcelle, pour éviter notamment l'intrusion des animaux ;
- Adresser des correspondances officielles aux propriétaires des parcelles non entretenues, pour les mettre en demeure de réaliser les travaux de broyage nécessaires ;
- Mutualiser les moyens de la Société de chasse dracysienne et ceux de l'Association des jeunes chasseurs, et établir conjointement un planning des actions à mener. Avec le soutien de cette dernière association, il sera possible de déloger les animaux des buissons et autres friches, puis de les abattre si nécessaire. Une mise en relation de ces deux entités sera initiée dès mi-octobre, pour une chasse plus efficace.

- **Lignes Haute Tension – Lotissement Le Parc aux Chênes / Champ Pacaud**

La vigilance de la collectivité a été attirée sur le fait que les pylônes situés dans les lotissements *Le Parc aux Chênes / Champ Pacaud* s'altéraient et qu'ils pourraient à terme être dangereux pour les résidents les plus proches. Face à ce constat, un courrier a été adressé au gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (*RTE*) pour l'alerter sur ce sujet préoccupant. Après une visite sur site, celui-ci nous a indiqué que la ligne 63kV CHALON-MOLLEPIERRE serait inscrite au planning 2027 pour des travaux de réfection de la peinture des pylônes.

Le second ouvrage (CHALON-FONTAINES) ferait, quant à lui, l'objet d'une réhabilitation à l'horizon 2032. L'entreprise tient "*à rassurer sur la tenue mécanique des pylônes malgré la corrosion présente par le manque de peinture qui n'est en aucun cas affaiblie. La rouille reste en général surfacique et très rarement perforante.*"

- **Commission de contrôle de conformité des listes électorales**

Le 26 septembre, la Commission a fait un état détaillé des inscriptions (28) et des radiations (24) effectuées depuis sa dernière réunion. Dracy-le-Fort comptait alors 1 107 inscrits actifs sur la liste principale (6 inscrits sur les listes complémentaires).

- **Milieu associatif**

- **Assemblée Générale de la Pétanque Dracysienne – 19 septembre** :

Le 19 septembre dernier, Monsieur le Maire donne lecture de la composition du nouveau bureau :

M. RICHARD, Président ; M. GIRARD, Secrétaire et Trésorier ; M. LONGET, Membre.

Une buvette organisée à l'occasion du feu d'artifice et une tombola ont permis d'augmenter les recettes de l'association qui se porte bien.

- **Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Élèves - 26 septembre**

Au cours de l'Assemblée Générale de l'APE, le bureau a été renouvelé comme suit :

M ^{me} RACINE, Présidente	M. SIJELMASSI, Vice-président
M ^{me} LACROIX, Trésorière	M ^{me} BOUTHENET, Trésorière Adjointe
M ^{me} CLO-SAUNIER, Secrétaire	M ^{me} ROGER, Secrétaire Adjointe

Actions envisagées : la vente des sapins, le Marché de Noël, la vente de fromage ...

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)**

L'APC est ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 17h. En septembre, 25 clients en ont bénéficié.

- **Document disponible**

- ✓ *La Lettre de la Sécurité Routière* de septembre.

- **Transmission de divers documents**

- o Calendrier des commissions thématiques pour la préparation du budget 2026 ;
- o Calendrier des conseils municipaux pour 2026 (jusqu'au mois de mars).

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **mardi 18 novembre 2025 à 19h à la Mairie**.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15. Signature pour accord des membres présents.

La Secrétaire, Mireille MENAND

Le Maire, Olivier GROSJEAN

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Séance du mardi 18 novembre 2025 - 19h**

Présents : Olivier GROSJEAN, Georges PAUCHARD, Dominique PETITJEAN, Martial BEUGNET, Marie-Claude PALMACE, Nicolas DUHAMEL, Jean-Bernard TUETEY, Denis VIGIER, Florian PARDON, Mireille MENAND, Thibaut COLIN.

Excusées ayant donné procuration : Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE, Nathalie BLACHON procuration à Florian PARDON.

Secrétaire de séance : Denis VIGIER.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 13 octobre 2025

N'appelant pas d'observations, le PV est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : Délibération pour les tarifs de location de la Salle Polyvalente 2026

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe ainsi les tarifs de la Salle Polyvalente pour l'année 2026 :

	Tarif n° 1 Particuliers domiciliés à Dracy- le-Fort	Tarif n° 2 Comités d'entreprises	Tarif n° 3 Associations de Dracy École communale Le Grand Chalon	Tarif n° 4 Organismes de droit public ou privé autres que le Grand Chalon (SMECSO, CDOS, AMSL ...)
Week-end	- 385 € (1 ^{ère}) - 740 € (2 ^{ème} au cours de l'année civile)	740 € (nettoyage inclus)	- Gratuite (1 ^{ère}) + nettoyage (115 €) - 385 € (à partir de la 2 ^{ème} - nettoyage inclus)	
Semaine	215 € (1 journée)	545 € (1 journée)	- Gratuite (1 ^{ère}) + nettoyage (105 €) - 155 € (à partir de la 2 ^{ème} - nettoyage inclus)	1 journée : 370 € + nettoyage (105 €) 1/2 journée : 185 € + nettoyage (55 €) 1 soirée (assemblée générale) : 95 €
Caution	2 000 €			600 €
Arrhes	Quel que soit le type de location, 30% du tarif seront demandés dès lors que la durée entre la date de réservation et celle de la location est supérieure à 12 mois. Les arrhes seront encaissées lors de la réservation et déduites de la facture.			
Caution écran	600 €			
Jour de l'an (veille et lendemain compris)	Location : 2 015 € Caution : 5 000 €			

Il est rappelé que le locataire devra avoir souscrit une assurance responsabilité civile spécifique pour la période de location de la salle, que la salle est louée sans vaisselle et que la consommation de gaz sera facturée suivant la consommation réelle relevée après chaque location.

POINT N°3 : Délibération pour l'octroi d'une subvention à un établissement scolaire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 50€ au Centre de Formation d'Apprentis - Maison Familiale Rurale d'Éducation et d'Orientation, qui accueille un jeune Dracysien.

POINT N°4 : Délibération pour l'octroi d'une subvention à une association sportive

Nicolas DUHAMEL étant sorti de la salle de réunion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la subvention de 100 € à l'Association "AVENIR CYCLISTE CHALONNAIS" (*Espace Jean Zay 4, rue Jules Ferry Chalon-sur-Saône*), qui accueille deux Draciens.

POINT N°5 : Délibération pour l'instauration du temps de travail des agents communaux (1 607 h)

Considérant que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant et que le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies ;

Considérant l'avis favorable du comité social territorial en date du 14 novembre 2025,

Le Maire propose :

Article 1 : Durée annuelle du temps de travail

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre d'heures travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondies à 1600 h
Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures	1 607 heures

Article 2 : Garanties minimales

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures ; la durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures ; les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures ; l'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures ; le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures ; aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

Article 3 : Fixation de la durée hebdomadaire de travail

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune de Dracy-le-Fort pour un temps complet est fixé à 35 heures hebdomadaires.

Article 4 : Détermination des cycles de travail

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation du cycle (ou des cycles) de travail au sein des services de Dracy-le-Fort, est fixée comme il suit :

- Les cycles hebdomadaires (services administratif et technique) ;
- Les agents annualisés (ATSEM et service périscolaire).

Les horaires de travail seront définis en accord avec l'autorité territoriale pour permettre d'assurer la continuité de service.

Article 5 : Modalités de réalisation de la journée de solidarité

La journée de solidarité doit être accomplie selon une modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel ou à temps non complet, les sept heures de cette journée de travail sont proratisées par rapport à la quotité de temps de travail correspondante.

Article 6 : Jours de fractionnement

Un jour de congé supplémentaire est attribué à l'agent dont le nombre de jours de congé pris en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre est de cinq, six ou sept jours ; un deuxième jour de congé supplémentaire est attribué lorsque ce nombre est au moins égal à huit jours.

Article 7 : Clause de revalorisation

Les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Article 8 : Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de mettre en place le temps de travail et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision et tous les actes administratifs nécessaires.

POINT N°6 : Délibération pour l'instauration des Indemnités Horaires**pour Travaux Supplémentaires (IHTS)**

Considérant que conformément à l'article 2 du décret du 6 septembre 1991, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, dans les limites prévues, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité ;

Le Maire propose d'instituer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.).

Article 1 : Bénéficiaires de l'I.H.T.S.

Les agents publics communaux en activité, fonctionnaire stagiaire ou titulaire, et fonctionnaire non titulaire / contractuel de droit public, dont les missions sont susceptibles d'impliquer la réalisation effective d'heures supplémentaires, et relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Grade
Administratif	Rédacteur
	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe
	Adjoint administratif
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
	Adjoint technique territorial
ATSEM	ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe

Article 2 : Définition des heures supplémentaires

Sont considérées comme heures supplémentaires, les heures effectuées à la demande de l'autorité territoriale, dès qu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail.

Article 3 : Attribution de l'I.H.T.S.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service. L'éligibilité à l'indemnisation est subordonnée à la mise en œuvre d'instruments de suivi de travail.

Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculées selon le régime des heures "complémentaires" dans la limite des 35 heures (temps complet). Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret du 14 janvier 2022. L'attribution d'IHTS aux agents bénéficiaires de la concession d'un logement par utilité ou nécessité de service est désormais possible.

Article 4 : Montant

L'indemnisation des heures supplémentaires est calculée sur la base d'un taux horaire sur lequel sont appliquées des majorations. Le taux horaire est déterminé comme suit :

Traitements brut annuel de l'agent lors de l'exécution des travaux + NBI + indemnité de résidence

Ce taux horaire est multiplié par 1,25 pour les 14 premières heures, par 1,27 pour les heures suivantes.

Cas des agents à temps partiel (heures supplémentaires non majorées)

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont versées dans les mêmes conditions et suivant les mêmes modalités que celles décrites ci-dessus.

Article 5 : Périodicité de versement

Le paiement des primes et indemnités fixées sera effectué selon une périodicité mensuelle (soit sur le mois m de la réalisation heures supplémentaires si cela est possible, soit de façon privilégiée sur le mois m+ 1 de la réalisation de ces heures). Les agents annualisés pourront avoir une périodicité annuelle, avec par exemple la mise en paiement sur le mois suivant la période de référence annuelle des heures supplémentaires effectuées au-delà de la durée annuelle légale de travail.

Article 6 : Clause de revalorisation

Les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Article 7 : Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Comité Social Territorial placé auprès du CDG71 (*Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire*) a été saisi pour avis.

Monsieur le Maire précise que le choix de rémunérer les travaux supplémentaires ou de faire récupérer le temps passé à les accomplir relève du pouvoir discrétionnaire. Toutefois, il rappelle que la Commune privilégie la récupération des heures supplémentaires effectuées sous forme d'un repos compensateur, plutôt que l'indemnisation au titre des I.H.T.S..

Considérant l'avis favorable du comité social territorial en date du 14 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette proposition et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

POINT N°7 : Délibération pour la création d'emplois non permanents à temps non complet et complet (service technique)

En raison d'un accroissement temporaire d'activité entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2026, pour permettre d'assurer les missions afférentes au service technique communal, le Maire propose de créer :

- un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 28h ;
- un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps complet de 35h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide la création de ces emplois et habilite le Maire à recruter ces deux agents contractuels.

POINT N°8 : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

Aucune réunion ne s'est tenue depuis la dernière séance.

POINT N°9 : Comptes rendus des autres représentations extérieures

→ Conseil d'École - 6 novembre

M. le Maire et M^{me} Dominique PETITJEAN, Adjointe en charge des Solidarités, Affaires scolaires/périscolaires et de la Culture, ont assisté au Conseil d'École. Différents points abordés :

- Les résultats de l'élection des représentants des parents d'élèves qui ont été annoncés :
 - Les parents titulaires sont M^{mes} GRILLOT, GUILLEN, FOUCault, LABAUNE et CHEVALIER ;
 - Les parents suppléants sont M^{mes} POMPANON, MASSON, JOLIVOT, LACROIX et MAMESSIER ;
- Les effectifs (110 enfants actuellement) et les prévisions pour la rentrée 2025/2026 (107 élèves) ;
- Le vote du règlement intérieur de l'école ;
- La présentation du projet d'école ;
- Le rappel des consignes de sécurité, le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) et les protocoles sanitaires en vigueur ;
- Le déroulé du voyage scolaire du 29 mars au 3 avril 2026 à Saint-Pierre-de-Quiberon (9 964 € de transport et environ 30 000 € de séjour). Une plate-forme de financement participatif de l'Éducation nationale (*la Trousse*) sera utilisée en lien avec plusieurs concours financiers ;
- La poursuite du double-service en restauration scolaire et la mise à disposition des agents pour que le périscolaire puisse accueillir dans de bonnes conditions les enfants (5 agents se relaient pour garantir la qualité et la sécurité de ce service communal). Sur le volet périscolaire du soir, 5 agents sont présents dès 16h30 du lundi au jeudi et 4 le vendredi ;
- La présentation des manifestations qui seront organisées par l'Association des Parents d'Elèves.

Informations du Maire

- Attribution de subvention

Monsieur le Maire précise que la Commune avait déposé, au titre du produit des amendes de police du Conseil départemental de Saône-et-Loire, une demande de subvention concernant les travaux de réhabilitation et de sécurisation du cheminement piétonnier "*la passerelle de l'Orbize*".

Projet éligible	Subvention	Origine des subvention	Montant notifié
Réhabilitation et sécurisation du cheminement piétonnier "la passerelle de l'Orbize"	Produit des amendes de police	CD71	18 357 €

- **Travaux de création de la piste cyclable Châtenoy-le-Royal / Dracy-le-Fort**

Monsieur le Maire précise que les principes d'aménagement sont la reprise de la piste cyclable unidirectionnelle existante et la création d'une piste cyclable bidirectionnelle en enrobé de 2,5m de large. Les accès agricoles seront également repris en enrobé. L'entreprise COTTET a été approchée et il est prévu de créer une bande enherbée entre la chaussée et la RD, pour permettre de protéger la sécurité des cyclistes. Les travaux ont démarré les 17 novembre 2025 et dureront environ 3 semaines. La réalisation des travaux a nécessité une phase préalable d'acquisitions foncières. Les propriétaires EUDO, DESPREY et JANET ont été contactés et un bornage contradictoire a été réalisé par un cabinet de géomètre. Un accord a été trouvé sur les délimitations parcellaires et la procédure d'acquisition devrait se concrétiser par un rendez-vous chez un notaire en début d'année 2026. Afin de démarrer les travaux rapidement, le service mobilité a sollicité un accord de principe par courrier, envoyé aux différents propriétaires.

Le coût total de l'opération est estimé à 92 241,40 € HT (hors frais d'acquisition foncière).

- **Opération "Plantation d'un arbre par classe de CM2"**

Dans le cadre de son programme "*Environnement*", la Municipalité s'inscrit depuis 5 ans dans une démarche de plantation annuelle d'un arbre par classe de CM2 sur l'ensemble de la mandature. Comme les années antérieures, les élèves avaient le choix de l'essence. Après un vote à mains levées, les écoliers ont opté pour un cerisier à fleur Kanzan, qui sera planté prochainement dans la Zone de Loisirs par les élèves accompagnés de leur enseignante.

- **Développement de la zone hospitalière**

Dans le cadre du développement de la zone hospitalière, le 20 novembre, accompagné de M. Georges PAUCHARD, Monsieur le Maire rencontrera un promoteur pour un potentiel projet de création de structures médicales au sein de la réserve foncière hospitalière.

- **Bilan de fonctionnement de l'installation photovoltaïque du groupe scolaire "Les Crays"**

M. Denis VIGIER rappelle que, en février 2024, 48 panneaux photovoltaïques ont été installés, soit 20,6 kWc installés. Sur 12 mois, 25 600 kWh ont été produits. La production se répartit sur 3 sites :

Site concerné	Quantité en kWh	% de la production	% de la consommation du site
Autoconsommation au groupe scolaire	9 900	39%	37%
Salle polyvalente (virtuellement)	5 600	22%	20%
Mairie (virtuellement)	3 000	12%	16%
Surplus revendu à EDF Obligation d'Achat	7 100	27%	

- **Milieu associatif**

- **Crazy Patch – Assemblée Générale Ordinaire**

M^{me} Dominique PETITJEAN s'est rendue à l'assemblée générale de l'association au cours de laquelle les projets 2026 ont été évoqués. Le bilan de l'exposition organisée pour les 25 ans du *Crazy Patch* a été dressé : 106 patchworks exposés pour 88 visiteurs. Pour 2026, le Club de Givry est intéressé pour une journée de l'amitié, mais aucune date n'est encore retenue.

- **Téléthon 2025**

Pour l'organisation du Téléthon 2025, deux évènements : le 5 et le 6 décembre, l'association "*MONO LIFE CYCLE*" fera 24 h de monocycle au profit du Téléthon, dans le parc de la Commune comme l'année dernière, et à 20h le Cirque de Mellecey viendra présenter un petit spectacle avec le groupe de lycéens / adultes pour le motiver et lui faire faire quelques tours de monocycle. L'année prochaine, les

deux évènements pourraient être regroupés. Les deux associations ont reçu la proposition d'être les parrains du Téléthon 2026 pour la zone Est (d'où un passage régulier à la télévision).

◦ **Passage de la 22^{ème} édition du "Paris-Nice Cyclo"**

Sous l'égide de la Fédération Française du Cyclo Tourisme, le club "Airport Association Olympique Cycliste" (AAOC) organisera en 2026 la 22^{ème} édition du "Paris-Nice Cyclo". L'itinéraire de cette épreuve de cyclisme passera par Dracy-le-Fort le samedi 20 juin 2026, pour une arrivée à Nice sur la Promenade des Anglais le 27 juin. Le parking de la Salle Polyvalente sera neutralisé le temps du passage du peloton.

◦ **Organisation du Marathon des vins de la Côte Chalonnaise 2026**

Le 13 novembre dernier, Monsieur le Maire et M. Martial BEUGNET ont reçu plusieurs membres de l'association organisatrice du prochain *Marathon des vins de la Côte Chalonnaise*. Le bilan 2025 plus que positif a été dressé et la préparation de la prochaine édition a été évoquée. A ce jour, 4 550 sportifs sont inscrits. Dracy-le-Fort restera la dernière commune traversée, avec un stand festif et un stand sportif. La circulation sera perturbée au moment du passage du marathon. Les différents arrêtés municipaux seront pris en début d'année, en lien avec l'association organisatrice et le responsable de secteur, M. Michel CARRÉ.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)**

L'APC est ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 17h. En octobre, 20 clients ont bénéficié de ses services.

- **Documents disponibles**

- ✓ Le bilan de la *Conférence des territoires* 2025 ;
- ✓ Une évaluation du *Schéma Directeur Cyclable* du Grand Chalon réalisé par l'association "*Vélo sur Saône*".

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **mercredi 17 décembre 2025 à 19h à la Mairie**. L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20h35.

Le Secrétaire, Denis VIGIER

Le Maire, Olivier GROSJEAN

Avant de s'intéresser à l'intelligence artificielle, il faudrait peut-être régler le problème de la connerie naturelle.

J'ai acheté un livre sur internet qui s'intitule "Comment arnaquer les gens".

Ça fait trois mois et je n'ai toujours pas reçu ce livre ...

Ce matin j'étais en train de définir un mot de passe de reconnaissance vocale pour mon nouveau téléphone quand un chien, à proximité de moi, a aboyé et s'est enfui.

Maintenant je suis à la recherche de ce chien pour déverrouiller mon téléphone !

Le monde serait un endroit merveilleux si les gens étaient vraiment comme ils sont décrits à leur enterrement.

A ceux qui se plaignent du chant du coq à la campagne, sachez que si vous allez en Bretagne pour les vacances, ce sera pire !

Vous entendrez le loup, le renard et la belette chanter !

Respectez les gens avec des lunettes !

Ils paient cher pour vous voir !!!

Ce matin, j'ai cumulé deux conneries à la suite.

Je me suis pesé et ... j'ai consulté mon compte bancaire.

Être un homme n'est pas facile.

Pas de maquillage,

Pas de perruque,

Pas de faux ongles,

Pas de faux cils ...

Quand t'es moche, t'es moche et tu le restes !

HUMOUR

RESPONSABLES LOCAUX

LA MUNICIPALITÉ

Le Maire M. Olivier GROSJEAN
 Les Adjoints M. PAUCHARD, M^{me} PETITJEAN, M. BEUGNET

Rencontre avec Monsieur le Maire et les Adjoints : *sur rendez-vous.*

Contacter le Secrétariat de la Mairie ☎ 03.85.44.31.23

LES PRÉSIDENTS OU RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS

Société de Chasse	1931	Monsieur	Serge GUICHET
Pétanque Dracyenne	1968	Monsieur	Yves RICHARD
Journal de Dracy-le-Fort	1977	Monsieur	Marc GRÉGOIRE
Parents d'Elèves	1977	Madame	Mireille RACINE
Tennis Club	1980	Monsieur	André BLANCHET
Les Amis de Dracy	1983	Monsieur	Bernard SIMARD
Bonsai Club	1987	Monsieur	Pascal RUBET
Bibliothèque	1988	Madame	Jocelyne WURTZ
Gym. Volontaire	1997	Madame	Florence KIENER
Crazy Patch	2001	Madame	Jeanne BAYOL
Blanc Couleur	2001	Madame	Françoise MANGEZ
Zen Patch	2003	Madame	Yvonne GRÉGOIRE
Qi Gong / Bonheur d'être	2013	Madame	Gisèle DUSSON
Yoga pour tous	2013	Madame	Edwige DEBOISSY
Qi Gong de l'Arc-en-ciel	2025	Madame	Dany-Claude TUETEY

Heures d'ouverture

Bibliothèque : mercredi et vendredi de 16h30 à 19h. ☎ 03 85 44 31 23, puis taper 3

Mairie du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h. ☎ 03 85 44 31 23

Agence postale du lundi au vendredi de 13h45 à 17h. ☎ 03 85 44 32 00

Levées du courrier : du lundi au vendredi à **15h30**, le samedi à **11h**

Déchetterie de Châtenoy-le-Royal ☎ 03 85 43 37 65

Horaires d'été (à partir du passage à l'heure d'été) :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h – dimanche 9h-12h

Horaires d'hiver (à partir du passage à l'heure d'hiver) :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h – dimanche 9h-12h

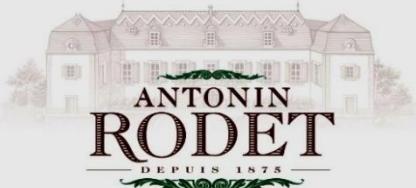
SERVICES D'URGENCE

Gendarmerie Châtenoy-le-R ¹	☎ 03 85 98 97 40	Centre des grands brûlés (Lyon)	☎ 04 72 11 75 98
Gendarmerie (en cas d'urgence) composer le 17		Centre Antipoison (Lyon)	☎ 04 78 54 14 14
ou ☎ 03 85 20 97 42		Centre Orthopédique	☎ 03 85 87 55 00
Pompiers ☎ 03 85 35 35 25	ou composer le 18	Ecole de Dracy	☎ 03 85 44 57 13
SAMU / Médecin de garde	composer le 15	SUEZ (Service des eaux)	☎ 09 77 40 84 62
ou ☎ 03 85 42 45 90		SUEZ (urgences)	☎ 09 77 40 11 26
Hôpital de Chalon	☎ 03 85 44 66 88	Dépannage E.D.F.	☎ 03 85 41 36 37
Clinique St ^e Marie (Chalon)	☎ 03 85 47 61 00	Dépannage ENEDIS (<i>Linky</i>)	☎ 09 72 67 50 71
SOS Médecins	☎ 36.24 (0,15 €/mn)	Dépannage G.D.F.	☎ 08 00 47 33 33

Le "Journal de Dracy" lejournaldedracy@free.fr ne constitue pas un document contractuel.

Il est réalisé par l'équipe du "JOURNAL DE DRACY-LE-FORT" Association Loi 1901 créée en 1977.
 18, rue de l'Église 71640 DRACY-LE-FORT

*Une version digitale est disponible et téléchargeable sur le site de la Mairie
 rubrique Liste des Associations / Le Journal de Dracy*



55 Grande Rue, 71640 MERCUREY
Tél : 03 85 98 12 12 - E-mail : rodet@rodet.com
Site internet : www.rodet.com

HORAIRES D'OUVERTURE

- Hiver : mardi au samedi 10h-12h & 14h-18h
- Printemps et Automne : mercredi au dimanche 10h-12h & 14h-18h
- Juillet / Août : tous les jours 10h-12h & 14h-18h

Boulangerie Patisserie



Jean-Pierre CICALA

BOULANGERIE DE DRACY LE FORT
1, rue du bourg 71640 Dracy-le-fort

Tel: 03 85 94 14 85



DOMAINE DE CARDON
dégustation - vente
propriétaire - récoltant
tél. 07 86 55 06 58

Ambulances
La SAVOYARDE
VSL TAXI

03 85 44 30 96



Manège de la Tuilerie

Parc d'Activité de la Tuilerie
71640 Dracy le Fort
Tél : 03 85 87 78 48
manegetuilerie@gmail.com

Ecole d'Equitation à cheval ou à poney dès 3 ans.
N'hésitez pas à venir nous rendre visite!

Organisation complète des obsèques et marbrerie

64A route d'Autun 71640 Dracy-le-Fort .

Mansuy
Funéraire
POMPES FUNÉBRES

tel: 03 85 91 32 93 mail: pfdracy@mansuyfuneraire.com
Site internet : www.mansuy-funeraire.com



Chez Kate

Chambre d'hôtes - Gîte
Bourgogne Côte Chalonnaise



+33 (0)6 81 09 58 36

joel.dert@wanadoo.fr

22 rue de la Foussotte

71640 DRACY LE FORT

À votre service
depuis 1951

MOREY
TRAITEUR
www.morey-traiteur.fr

À votre service
depuis 1951

Pierre Morey : 22, av. Charles de Gaulle - 71880 Châtenoy-le-Royal

03 85 87 83 36

Médaille d'or 2013
Concours du meilleur jambon persillé de Bourgogne

SARL
VAGINET

5, allée du Champ Pacaud
71640 DRACY-LE-FORT
www.vaginet-platrerie-peinture.com

DOMAINE DELIANCE
24, Le Buet
71640 Dracy le Fort
Elaborateur de Crémant de Bourgogne
Givry et Givry 1er Cru
03 85 44 40 59
contact@domainedeliance.com



HOTEL SPA
Le Dracy
RESTAURANT
La Garenne

WWW.LEDRACY.COM
4, RUE DU PRESSOIR
71640 DRACY-LE-FORT
TÉL. +33 (0)3 85 87 81 81
FAX +33 (0)3 85 87 77 49
info@ledracy.com
spa@ledracy.com

SIMONATO
ENTREPRISE DE MAÇONNERIE
TAILLE DE PIERRE
03 85 48 45 00
Z.A. La Tuilerie 71640 DRACY-le-FORT
simonato@entreprise_simonato.com
www.entreprise-simonato.fr

MOUNIER T.P.
MELLECEY
06 85 52 80 74

NEYRAT IMMOBILIER
ACHETER | VENDRE | INVESTIR
JE VOUS GUIDE À CHAQUE ÉTAPE.
Karine BERT
06 07 76 95 79
43 Rue de la République, 71640 GIVRY
K.BERT@NEYRAT-IMMOBILIER.FR f i y

Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Ludivine LAURENT
Chargée de Clientèle des Particuliers
Sandra GUIGUE
Chargée de Clientèle des Particuliers

Tél. : 09 74 50 32 44
l.laurent@groupama-ra.com
sandra.guigue@groupama-ra.com

horaires :
du mardi au samedi de 9h à 12h : sans RV
du mardi au vendredi de 14h à 18h : sur RV

Agence de Givry :
8 boulevard de Verdun - 71640 Givry

téléphone : 03 85 44 77 13
en Harmony
by Caroline JULIEN
Centre commercial La Thalie
71100 Chalon sur Saône
Ouvert : du lundi au jeudi de 9h à 18h30, le vendredi de 9h à 19h et le samedi de 8h30 à 16h30.

71 KART
Circuit en salle

RESERVATIONS AU 03.85.87.70.24

@kart71_chalon kart71
www.kart71.com

GROUPE Eric Cheli
Notre objectif, votre satisfaction

2 sites pour mieux vous servir

Chalon sud - Sevrey
Allée des Erables - RN6
03 85 42 76 76
Zone de Chatillon
Montceau-les-Mines
03 85 67 71 71

25 ans de Passion à vos côtés

LEXUS SUBARU RENDEZ-VOUS SUR www.ERIC-CHELI.COM